



RAPPORT D'ACTIVITÉ



#TOUS ENSEMBLE

2020



SOMMAIRE

ÉDITO

Cécile BONAMY
Directrice



2020, une année qui restera ancrée dans nos mémoires. La crise sanitaire nous a amené à nous adapter sans cesse, à innover dans nos savoir-faire et savoir-être, trouver de nouveaux modes de travail et à communiquer autrement pour assurer la continuité de notre mission de service public.

Le fil conducteur, est bien la continuité d'activité de nos offres de service, assurée tant auprès de nos allocataires que de nos partenaires grâce à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Caf des Deux-Sèvres.

Cette crise, qui a fragilisée de nombreuses personnes, nous avons su y faire face avec le déploiement de nouveaux dispositifs de financement et d'accompagnement pour venir en aide aux populations les plus vulnérables et à nos partenaires mis en difficulté.

Tout au long de l'année, les prestations ont été versées dans le respect du juste droit. Nous avons maintenu le lien avec nos partenaires pour les soutenir lorsqu'ils en avaient le plus besoin.

Ainsi, en complément du versement des aides exceptionnelles décidées par le gouvernement, les membres du conseil d'administration ont décidé du versement d'aides financières d'urgence afin de répondre aux besoins les plus fondamentaux de nos allocataires et ce, pour :

- prévenir les impayés de loyer
- anticiper l'urgence alimentaire ou le dépannage nécessaire à la vie quotidienne des familles (factures impayées, découvert bancaire ...)

Durant la crise sanitaire, la Caf a développé les rendez-vous téléphoniques personnalisés pour maintenir le lien avec les allocataires. Cette initiative a répondu à un réel besoin qui nous a conduit à la maintenir dans le temps. De nouvelles modalités de contacts proactifs ont également été mises en œuvre pour "aller vers" nos allocataires et ainsi leur garantir le meilleur service.

En fin d'année, une nouvelle prestation, l'allocation journalière du proche aidant, a vu le jour pour soutenir les personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité, améliorant notre champ de prestations.

Notre engagement pour la petite enfance n'a pas faibli avec l'ouverture de nouvelles structures ou le financement de projets. Nous avons mis en relation modes d'accueil et parents mobilisés en première ligne pour trouver des solutions de garde grâce à la plateforme monenfant.fr. Des aides exceptionnelles ont été décidées pour soutenir les équipements et services aux familles comme les crèches et les Mam.

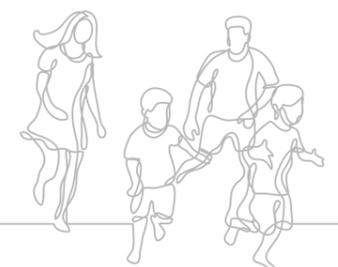
En interne, nous avons accéléré la transformation numérique avec la mise en pratique des outils collaboratifs pour tous les services. Les réunions en distanciel, les espaces de stockage et le partage de documents en ligne sont devenus le quotidien de la majorité d'entre-nous associés au télétravail. Nous avons conservé le lien entre collègues avec notamment la création d'un petit journal hebdomadaire et une assemblée générale organisée « en mode distanciel ». Nous avons su maintenir des liens et la pluralité des échanges, essentiels au bon fonctionnement de notre organisation tout en montrant que nous étions utiles à la société et en donnant du sens à notre travail.

Je remercie très sincèrement chacune et chacun des salariés de la Caf des Deux-Sèvres qui ont su s'adapter et contribuer aux réussites, qui sont les leurs, grâce à un engagement au quotidien avec pour seul objectif la qualité du service rendu aux allocataires et partenaires.

J'adresse également mes remerciements aux membres du conseil d'administration, qui se sont investis pour garantir la mission de service public et ont manifesté leur entier soutien dans le contexte de la crise sanitaire.

En cette année particulière, les équipes de la Caf ont fait face aux nombreux défis avec engagement et créativité.

- 2-3 **Édito**
- 4-7 **Le journal de l'année**
- 8-9 **Le département**
- 10-11 **Les allocataires**
- 12-13 **Les prestations versées**
- 14-17 **Les territoires**
- 18-21 **La petite enfance**
- 22-23 **Le temps libre des enfants et des familles**
- 24-25 **La jeunesse**
- 26-29 **Le soutien à la parentalité**
- 30-31 **L'inclusion et l'accompagnement social**
- 32-33 **L'animation de la vie sociale**
- 34-35 **Le logement et l'habitat**
- 36-37 **Renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches**
- 38-39 **Une offre de service personnalisée**
- 40-43 **Le juste droit**
- 44-47 **Un employeur engagé**
- 48 **Le conseil d'administration**
- 49 **Les services**
- 50-51 **Les sigles**



Le journal de l'année 2020

La Caf se mobilise en temps de crise

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 a été particulière.

Malgré les deux confinements, la Caf des Deux-Sèvres a su réagir, s'adapter et innover pour continuer d'assurer sa mission de service public.

Lors du confinement généralisé au printemps, une nouvelle organisation a été établie pour maintenir l'activité et être présent auprès de nos allocataires et partenaires.

Chaque service a su réagir et être efficace pour pallier les impacts de cette crise inattendue.

Des dispositifs exceptionnels de solidarité



Durant la crise sanitaire, les prestations ont été assurées avec régularité pour garantir le meilleur service aux allocataires et les aider dans leur vie quotidienne.

Des aides exceptionnelles, décidées par le gouvernement ont été versées par la branche famille afin de soutenir les plus vulnérables en période de crise :

- **Pour les jeunes de moins de 25 ans, qui ne sont pas étudiants et qui bénéficient d'une aide au logement** en avril ou en mai : une aide de 250 € leur a été versée dès le 25 juin ;
- **Aux familles et aux personnes les plus modestes** : une aide exceptionnelle de solidarité a été versée automatiquement, une seule fois, à partir du 15 mai ;



Aides aux familles fragilisées

La Caf des Deux-Sèvres s'est également mobilisée pour soutenir les foyers deux-sévriens les plus modestes à travers des aides financières d'urgence :

- Aide perte ou diminution d'activité
- Aide étudiant
- Aide lycéen
- Aide aux impayés de loyers

182 660 €
versés



Des locaux fermés mais un service très actif



Pour la première fois, en 2020, la Caf des Deux-Sèvres a complètement fermé ses portes pendant un mois du 10 avril au 11 mai. Tous les collaborateurs qui le pouvaient ont ainsi télétravaillé pour aider à lutter contre la propagation du coronavirus tout en maintenant la mission de service public.

Pour pallier cette fermeture de l'accueil physique, la Caf a mis en place des rendez-vous téléphoniques. Répondant à un réel besoin, ces rendez-vous téléphoniques ont perduré dans le temps et font désormais partie de l'offre de service de la Caf.

Un soutien sans faille avec et pour les partenaires

De leur côté, les partenaires ont également bénéficié d'un accompagnement particulier.

Pour les personnels prioritaires

La Caf s'est mobilisée afin de mettre en relation établissements d'accueil du jeune enfant et enfants de personnels prioritaires afin de trouver un mode de garde grâce au site monenfant.fr.

Pour les structures petite enfance

Le service Aides Financières Collectives a mis en œuvre les aides Covid afin de soutenir financièrement l'ensemble des équipements d'accueil des jeunes enfants et les services aux parents.

Pour les EAJE

En fin d'année, chaque professionnel en contact des jeunes enfants pour lesquels le port du masque est obligatoire en permanence : crèches, micro-crèches, maisons d'assistants maternels s'est vu remettre un masque transparent financé par la branche famille. La distribution de ces masques avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants, dans un contexte où le port du masque rendu obligatoire pour des raisons sanitaires entraîne une réduction des interactions avec les jeunes enfants préjudiciable à leur bien-être et leur développement.

En Deux-Sèvres, ce sont 1 723 masques distribués aux professionnels de la petite enfance répartis dans 90 structures.



monenfant.fr



Le journal de l'année 2020

La transformation numérique interne

En interne, la crise sanitaire a fortement développé l'usage des outils numériques et le recours au télétravail. Ainsi, tous les agents se sont acclimatés à la suite Office 365 et communiquer via Teams est devenu routinier. Le département maîtrise des risques a même souligné que les outils numériques ont facilité l'organisation de l'arrêté des comptes 2020.

L'entraide, a été une des clés de réussite pour traverser l'année que ce soit intra-service, inter-services et même inter-Caf. Les services se sont soutenus, les agents en charge des activités jugées "non-essentiels" ont su trouver et mobiliser d'autres compétences pour soutenir des collègues soumis à une charge de travail plus importante. Tous, ont su s'adapter et travailler en horaires décalés pour optimiser les connexions VPN (Virtual Private Network).

Le maintien du lien entre les salariés a fait l'objet d'une attention particulière. Dans cette perspective, la création du «Petit Journal» hebdomadaire permettait à tous de s'informer sur les sujets d'actualités et sur la vie de la Caf.



Une assemblée générale connectée

En 2020, la Caf s'est adaptée à la situation en organisant une assemblée générale du personnel en distanciel.

L'ensemble des 143 agents de la Caf des Deux-Sèvres se sont donc réunis le 9 juin 2020. Chaque service a pu présenter un bilan sur la première vague de la crise et l'impact sur leur travail.

Sous forme d'images, de vidéos, de sketch, les agents ont redoublé de créativité pour présenter le fruit de leur travail.

Un moment convivial, fédérateur et dans l'ère du temps !



Lancement et mutualisation de l'Ajpa

L'Ajpa (Allocation journalière du proche aidant) est une nouvelle prestation qui peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

La Caf des Deux-Sèvres, "pivot" sur le sujet, assure la gestion de cette prestation pour le compte de 21 autres caisses d'Allocations familiales au 31 décembre 2020 avec en perspective 27 Caf fin 2021.

3 nouveaux Laep et 7 nouvelles Mam en Deux-Sèvres

Afin de mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale, la Caf des Deux-Sèvres étoffe son offre de service à destination des familles.

3 nouveaux Laep à Niort, Chiché et Bressuire ont ouvert leurs portes en 2020. 373 familles ont eu recours à cet accompagnement en 2020. Les 13 Laep du département ayant ainsi accueilli 474 enfants et leurs parents.

Les Maisons d'Assistants Maternels (Mam) se sont également développées en 2020 grâce notamment au soutien de la Caf avec la création de 7 nouvelles structures portant le nombre total de Mam à 34 sur le département.



Des solutions proactives pour éviter les ruptures de droits

Même si les mesures sanitaires ne permettaient pas d'ouvrir l'accueil pendant le premier confinement, la Caf s'est adaptée pour garder le lien avec les allocataires en développant les contacts proactifs.

Notamment, une attention particulière vers les bénéficiaires du RSA a ainsi été engagée.

Dans une logique d'accès aux droits et pour éviter toute rupture de paiement des prestations, les bénéficiaires du RSA n'ayant pas complété leur déclaration trimestrielle de ressources ont été appelés par nos conseillers afin de les aider à réaliser les démarches en ligne.

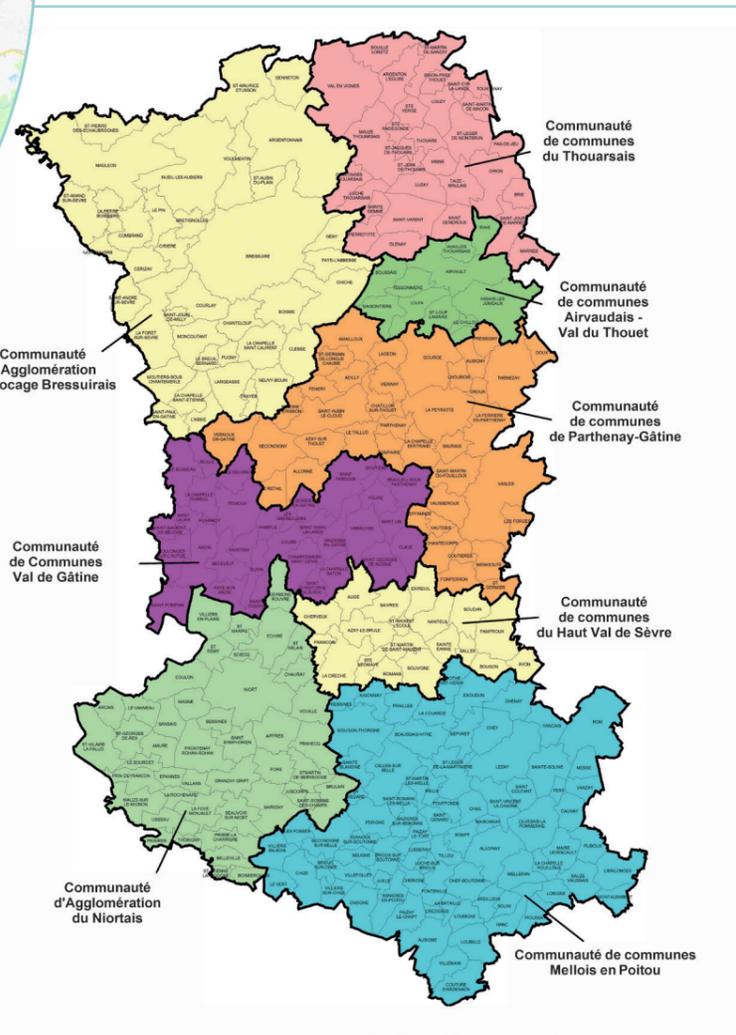


Vous êtes proche aidant ? ou vous souhaitez l'être



Le département des Deux-Sèvres

L'un des 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine



6 000 km²

62 habitants
au km²



Le Marais Poitevin

Les deux-sévriens bénéficient d'une desserte routière optimale grâce aux autoroutes A10 et A83 (vers Paris, Bordeaux et Nantes) et A87 (vers Angers), du TGV Atlantique qui place Niort à 2 heures de Paris, de la proximité des aéroports internationaux de Nantes et Bordeaux, ainsi que de l'aéroport de la Rochelle-Île de Ré à 45 minutes.

À mi-chemin entre Poitiers et La Rochelle, Niort est la porte d'entrée du Marais Poitevin qui s'étend à l'ouest jusqu'à la baie de l'Aiguillon, entre Vendée et Charente-Maritime.

Sa position au centre de grands pôles touristiques et économiques, associée aux attraits propres des Deux-Sèvres, en font un département attractif.

Les Deux-Sèvres est l'un des départements les plus jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine : 22,8% de la population a moins de 18 ans.

Sur 5 ans, le nombre d'habitants augmente d'environ 0,2%, ce qui est plus faible que le taux national (0,4%) mais avec une évolution positive pour les grandes villes comme Niort ou Bressuire.

Illustration d'un tissu productif assez dynamique, le part d'actif en Deux-Sèvres est de 76% et le taux de chômage est le plus faible de la Nouvelle-Aquitaine (5,6% de la population active contre 7,2% au niveau de la région).

Niort, capitale des mutuelles : L'agglomération niortaise accueille le siège de grandes mutuelles (telles que la Macif, la Maif, la Maaf, la Smacl ou Mutavie).

Apivia mutuelle, etc.) et des entreprises dont le capital est partagé entre plusieurs mutuelles (IMA, Socram banque, Altima assurances, etc.).

Elle compte également des sièges régionaux ou administratifs (Groupama,

Cette situation particulière fait de Niort la 4ème place financière de France après Paris, Lyon et Lille.

En chiffres

374 799

habitants
Données 2018

450 000 ha
de terres agricoles
(88 % du département)

Taux de chômage

5,6 %

(moyenne régionale : 7,2 %)
Données 2020

12,3 %

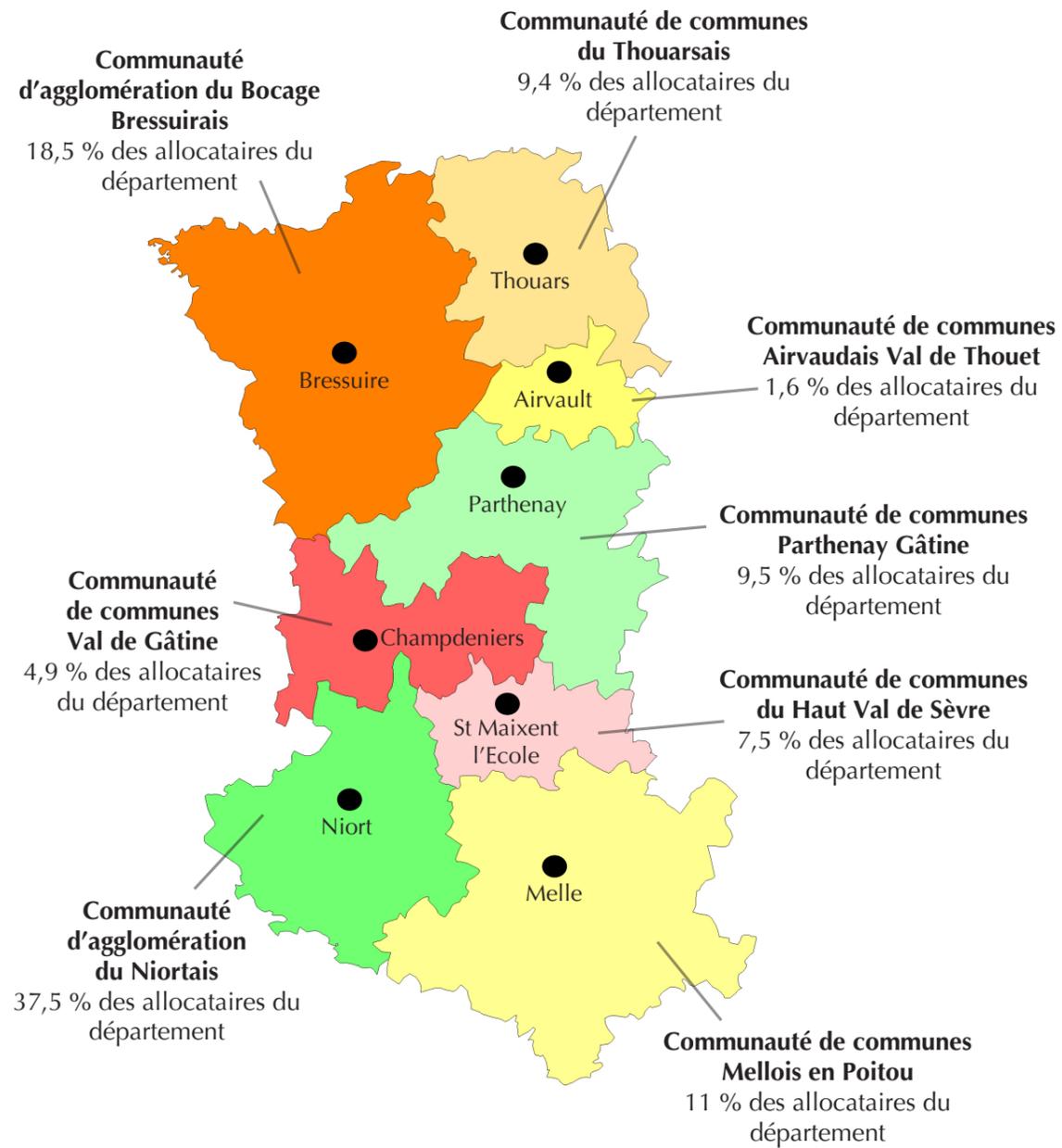
de la population sous le seuil
de pauvreté

(moyenne régionale :
13,6 %)

Données 2018



Les allocataires



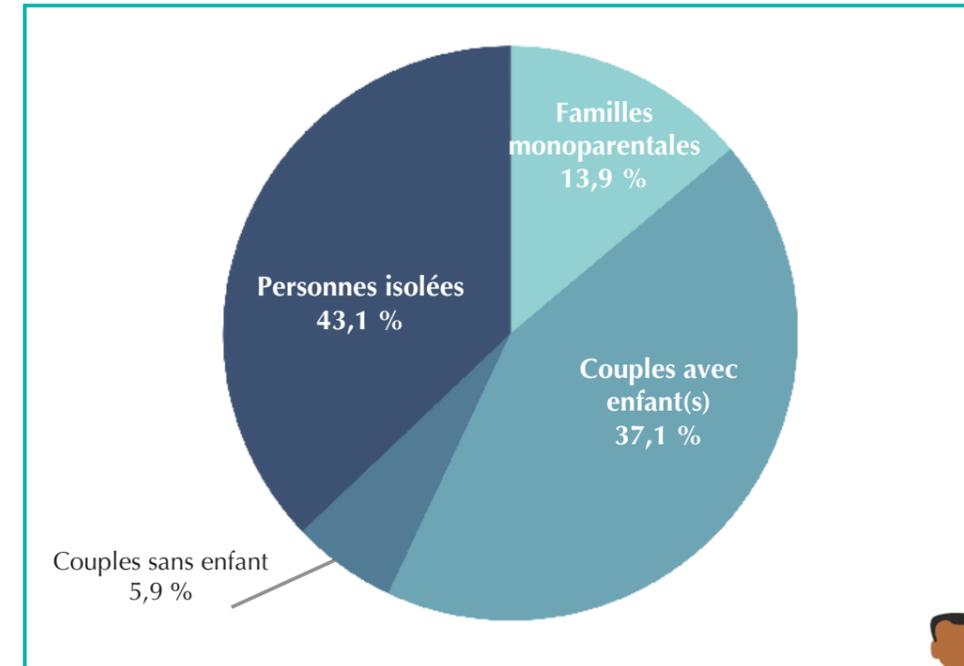
66 282
allocataires,
+ 0,6 % par
rapport à 2019.*

161 874
personnes couvertes,
soit **43,2 %**
de la population du
département.

**Pour 22 allocataires
sur 100,**
les prestations représentent
plus de 50 % des
ressources.

* Les données du rapport d'activité 2019 se basent sur des données actualisées 6 mois après le 31/12/2019 soit 66 429 allocataires. Pour ce rapport d'activité, les données prises en compte sont calculées 2 mois après le 31/12/2020 soit 66 282 allocataires comparées avec la même méthode de calcul pour 2019 soit 65 903 allocataires.

Les familles allocataires

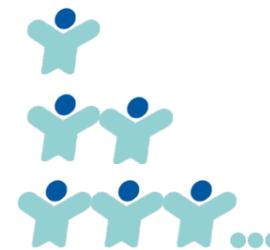


31 924 enfants
3-11 ans

8 838 enfants
0-2 ans



Répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants



28,6 % des familles ont un enfant

50,6 % des familles ont 2 enfants

20,7 % des familles ont 3 enfants ou plus



Les prestations versées

Prestations d'accueil du jeune enfant		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Prime naissance/adoption	203	2 459 814 €
Allocation de base	7 268	14 872 518 €
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	1 058	3 466 438 €
Complément libre choix d'activité		2 618 €
Complément mode de garde	4 746	34 559 061 €
TOTAL		55 360 449 €

Prestations d'entretien		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Allocations familiales	24 514	61 438 462 €
Complément familial	4 089	10 283 374 €
Allocation de soutien familial	3 369	7 462 520 €
Allocation de rentrée scolaire	14 413	12 021 259 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 041	5 301 528 €
Allocation journalière du proche aidant (Ajpa)	5	2 958 €
Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	35	403 689 €
Complément Ajpp	13	14 891 €
TOTAL		96 928 681 €

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

L'Ajpa (allocation journalière du proche aidant) est une nouvelle prestation qui peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Cette prestation a été créée à compter du 30 septembre selon l'article L.168-8 et suivants du code la Sécurité sociale.

Notre Caf assure la gestion mutualisée de l'AJPA pour 21 autres caisses en décembre 2020.

Pour débiter, sur la fin d'année 2020, 12 demandes ont été réalisées par les allocataires pour bénéficier de cette aide.

Vous êtes proche aidant ?
ou vous souhaitez l'être



Logement		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Allocation de logement familiale	5 685	18 537 631 €
Allocation de logement sociale	10 525	21 467 017 €
Aide personnalisée au logement	11 119	25 699 069 €
TOTAL		65 703 717 €

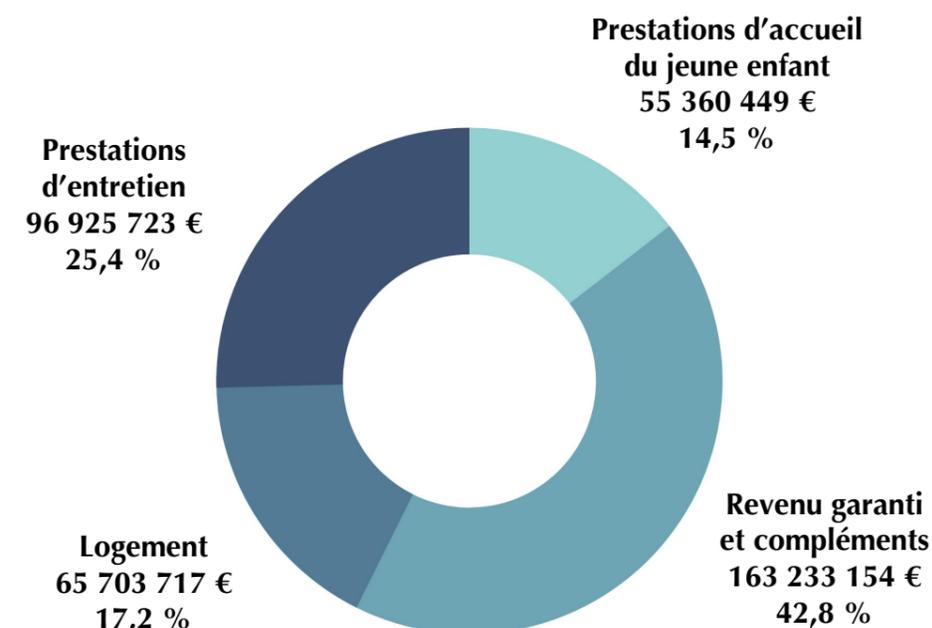
Revenu garanti et compléments		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Rsa - socle et jeunes (hors Rsa jeunes)	6 861	42 344 251 €
Rsa jeunes	6	24 927 €
Prime exceptionnelle de fin d'année Rsa		1 623 138 €
Primes covid	36 448	7 611 404 €
Allocation adultes handicapés (Aah)	7 049	62 667 548 €
Prime d'activité	23 129	48 961 886 €
TOTAL		163 233 154 €

Le poids financier

Près de 402,5 M€ versés en 2020, soit plus d'1 M€ par jour injectés dans l'économie locale

381,2 M€ de prestations légales versées en 2020, soit **479,3 €** par mois et par allocataire, ce qui représente une hausse de 4,3% par rapport à 2019

et **21,3 M€** versés au titre de l'action sociale, soit une diminution de 7,6% par rapport à 2019.



Les territoires

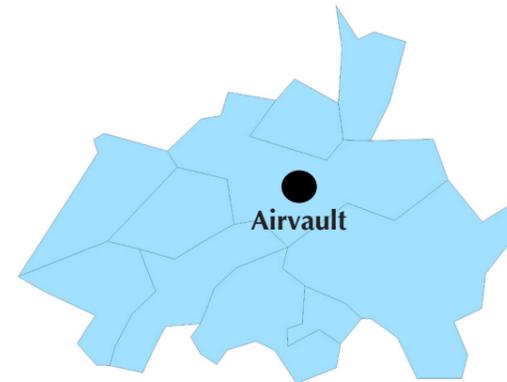
La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais



33 communes
73 527 habitants
12 159 allocataires
32 524 personnes couvertes, soit 44,2 % de la population du territoire
1 accueil Caf à Bressuire

- 4 Laep
- 5 Csc
- 5 Ram
- 11 Eaje
- 16 Mam
- 1 Rhj
- 20 ALSH Extrascolaires
- 16 ALSH Périscolaires

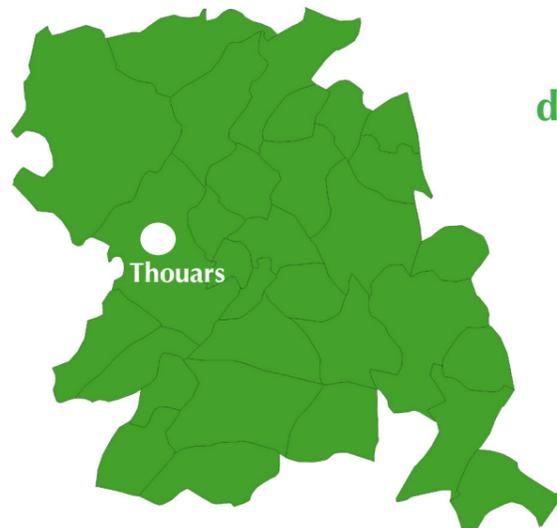
La communauté de communes Airvaudais Val de Thouet



9 communes
6 908 habitants
1 039 allocataires
2 462 personnes couvertes, soit 35,6 % de la population du territoire
1 Ctg signée

- 1 Csc
- 1 Ram
- 1 Rhj
- 2 ALSH Extrascolaires
- 1 ALSH Périscolaires

24 communes
35 822 habitants
6 266 allocataires
15 129 personnes couvertes, soit 42,2 % de la population du territoire
1 accueil Caf à Thouars
1 Ctg signée



La communauté de communes du Thouarsais

- 2 Csc
- 2 Ram
- 6 Eaje
- 1 Mam
- 1 Rhj
- 8 ALSH Extrascolaires
- 7 ALSH Périscolaires

38 communes
37 553 habitants
6 273 allocataires
14 541 personnes couvertes, soit 38,7 % de la population du territoire
1 accueil Caf à Parthenay
1 Ctg signée



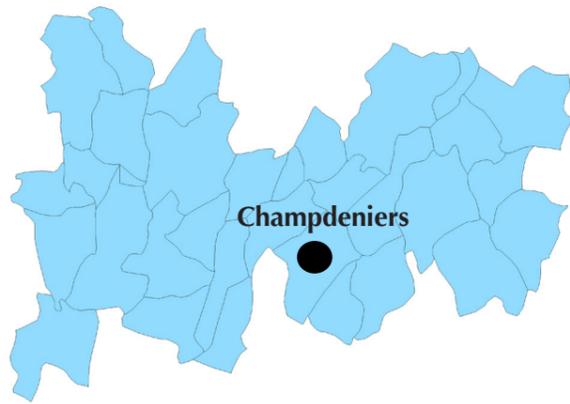
La communauté de communes de Parthenay-Gâtine

- 1 Laep
- 2 Csc
- 5 Ram
- 5 Eaje
- 1 Mam
- 2 Rhj
- 6 ALSH Extrascolaire
- 3 ALSH Périscolaire



Les territoires

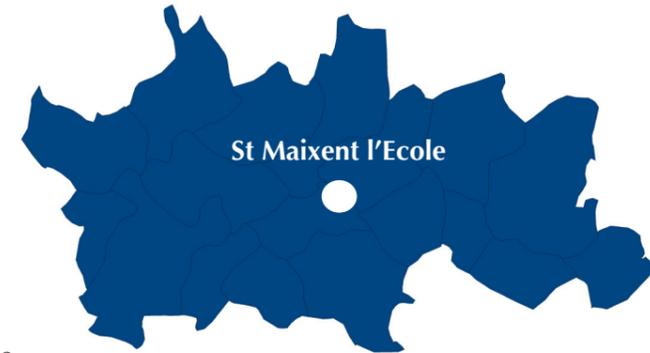
La communauté de communes Val de Gâtine



31 communes
 21 459 habitants
 3 240 allocataires
 8 764 personnes couvertes, soit 40,8 % de la population du territoire
 1 Ctg signée

- 1 Laep
- 1 Csc
- 3 Ram
- 3 Eaje
- 1 Mam
- 4 ALSH Extrascolaires
- 3 ALSH Périscolaires

La communauté de communes du Haut Val de Sèvre



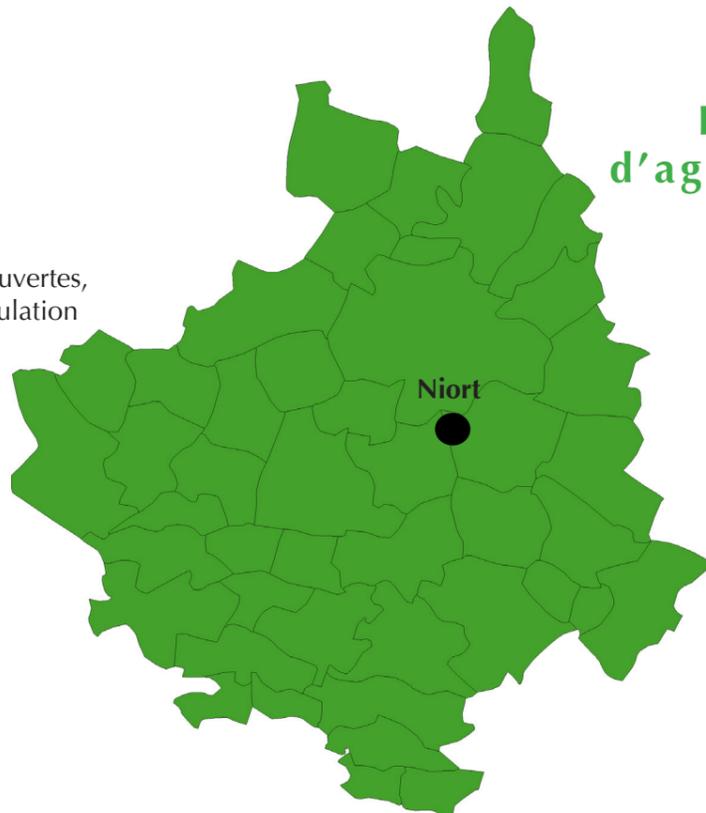
19 communes
 30 492 habitants
 4 975 allocataires
 13 255 personnes couvertes, soit 43,5 % de la population du territoire
 1 Ctg signée

- 3 Ram
- 3 Eaje
- 4 Mam
- 1 PS jeune
- 2 ALSH Extrascolaires
- 5 ALSH Périscolaires

40 communes
 120 733 habitants
 24 739 allocataires

56 945 personnes couvertes, soit 47,2 % de la population du territoire

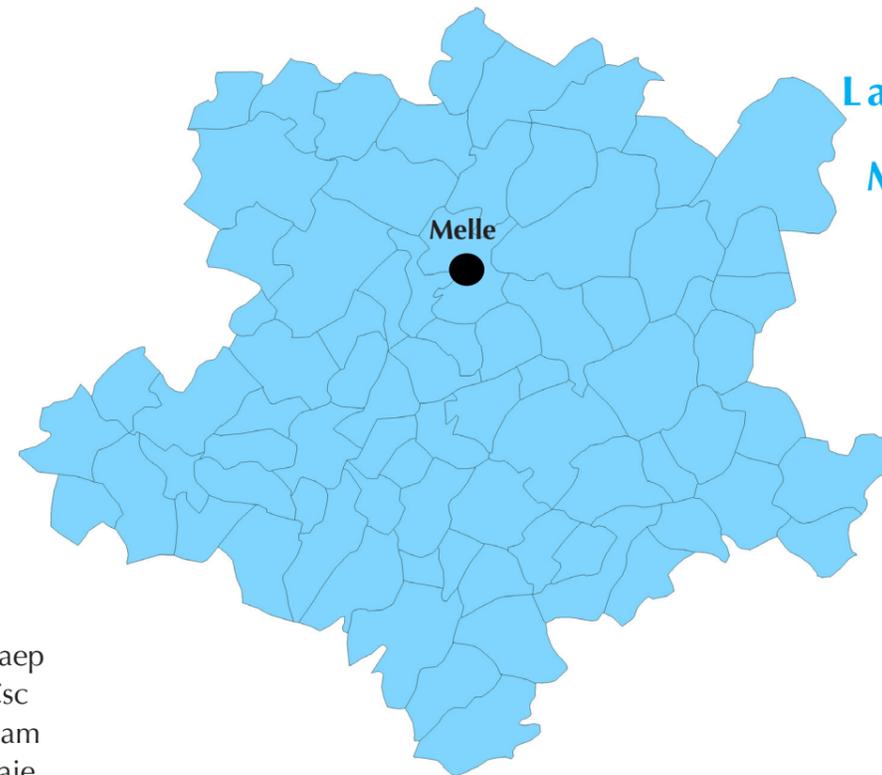
Le siège Caf à Niort



La communauté d'agglomération du Niortais

- 2 Laep
- 11 Csc
- 8 Ram
- 19 Eaje
- 9 Mam
- 2 Rhj
- 1 PS jeune
- 32 ALSH Extrascolaires
- 21 ALSH Périscolaires

La communauté de communes Mellois en Poitou



62 communes
 47 857 habitants
 7 284 allocataires
 17 794 personnes couvertes, soit 37,2 % de la population du territoire
 1 accueil Caf à St Martin les Melle
 1 Ctg signée

- 5 Laep
- 1 Csc
- 5 Ram
- 5 Eaje
- 3 Mam
- 5 Rhj
- 2 PS jeunes
- 7 ALSH Extrascolaires
- 3 ALSH Périscolaires



Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales

La petite enfance

12 591 707 €
versés au titre de l'action sociale

Le rôle de la Caf dans l'accueil de la petite enfance

La petite enfance est le champ d'intervention prioritaire de la Caf des Deux-Sèvres en matière d'action sociale.

L'objectif est de développer l'offre d'accueil en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité.

Les Deux-Sèvres bénéficient d'un très bon taux de couverture en modes d'accueil, avec 74 places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans, tous modes d'accueil confondus, contre 59 au niveau national.

Cet atout contribue à l'attractivité et au dynamisme du département.

Malgré les freins conjoncturels, la Caf a également incité ses partenaires à poursuivre leurs objectifs de développement de l'offre d'accueil collectif. Elle a ainsi attribué à la Communauté de Communes Val de Gâtine, via le Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant, une aide financière de 212 500 € pour la construction d'un multi-accueil avec création de 5 places supplémentaires, et 100 000 € pour le changement d'implantation du relais d'assistants maternels à Champdeniers.

8 754 bénéficiaires de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) dont :

7 268 bénéficiaires de l'allocation de base et

4 746 bénéficiaires du complément de mode de garde

L'accueil collectif



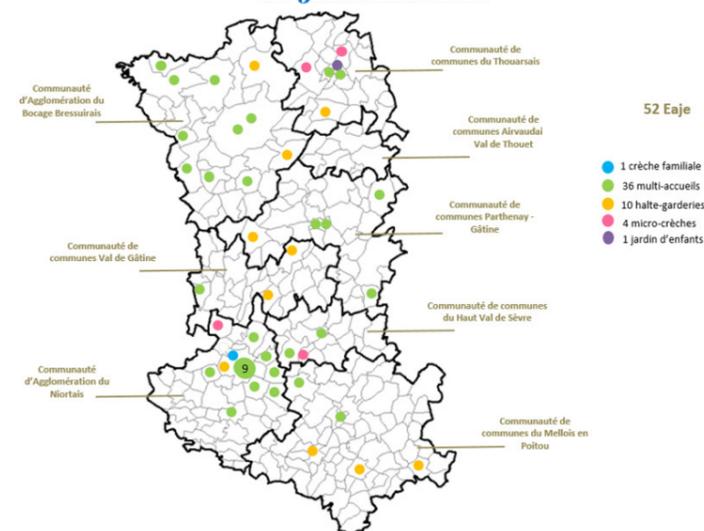
Les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sont des multi-accueils à 67 %, des haltes-garderies à 19 %, des micro-crèches à 8 %, des crèches à 4 % et des jardins d'enfants à 2 %. La Caf met en œuvre les moyens nécessaires pour :

- pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant
- accompagner également les gestionnaires en difficulté afin d'améliorer la gestion de leurs structures et la qualité des projets.

10 793 038 € pour le fonctionnement des structures collectives d'accueil du jeune enfant

52 équipements d'accueil du jeune enfant représentant 1 234 places

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant en Deux-Sèvres au 31 décembre 2020



Zoom

Un soutien majeur au secteur de la petite enfance pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur le secteur de la petite enfance. Dès le mois de mars, les Eaje et l'ensemble des équipements sociaux se sont mis au diapason de la nation pour ralentir le développement de l'épidémie. La Caf des Deux-Sèvres en lien avec la Caisse nationale des Allocations familiales s'est mobilisée pour les soutenir à chacune des étapes de la crise sanitaire.

- Pour préserver l'équilibre financier des structures d'accueil petite enfance, des aides exceptionnelles ont été versées aux Eaje, aux micro-crèches Paje et aux maisons d'assistants maternels.
- Un filet de sécurité a été déployé pour l'ensemble des équipements avec la mise en place de mesures de maintien des prestations de service en neutralisant les périodes de fermeture et de baisses d'activité des équipements.
- Le site « monenfant.fr » a mis à disposition des parents prioritaires identifiés comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire, un dispositif en ligne, leur permettant de signaler les besoins d'accueil de leurs enfants jusqu' à 16 ans. La Caf s'est chargée en lien avec les collectivités de mettre en relation les familles et les modes d'accueil.

© Adobe Stock





La petite enfance

L'accueil individuel

Le soutien aux assistant(e)s maternel(le)s

Prépondérants sur le département, les assistant(e)s maternel(le)s proposent 80 % des places offertes.

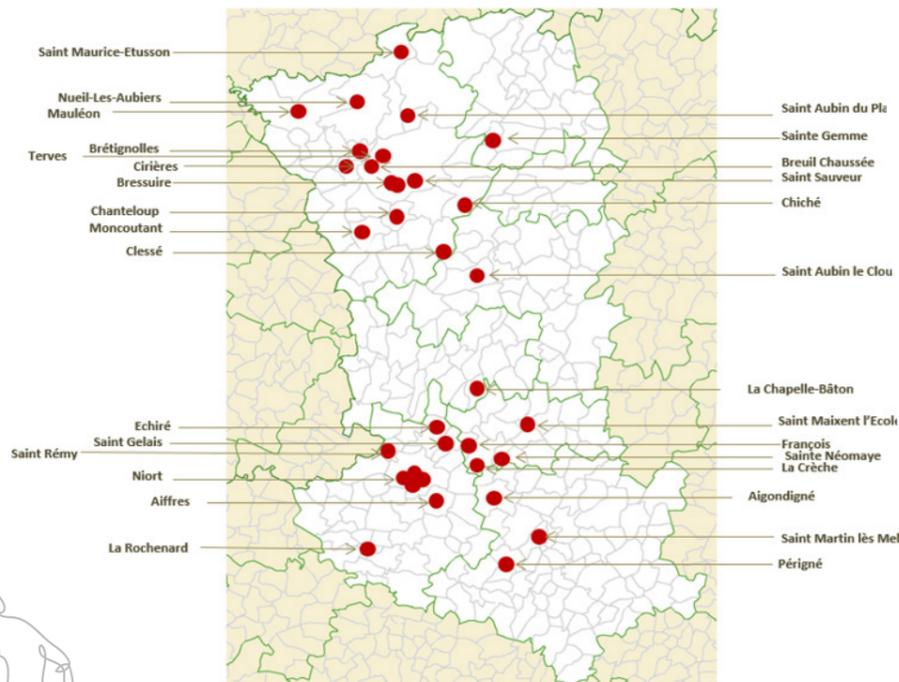
Environ 1 700 assistant(e)s maternel(le)s gardent 4 700 enfants de moins de 3 ans et 1 250 enfants de 3 ans et plus.

Le développement des Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (Mam)

La Caf soutient le développement des Maisons d'Assistants Maternels.

Ces lieux d'accueil regroupent 2 à 4 professionnels et peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants dans un local garantissant leur sécurité et leur santé.

L'année 2020 a vu une augmentation significative de la création de Mam dans le département, avec 7 ouvertures supplémentaires, portant le nombre total de Mam à 34.



34
Maisons
d'Assistant(e)s
Maternel(le)s



765 593 €

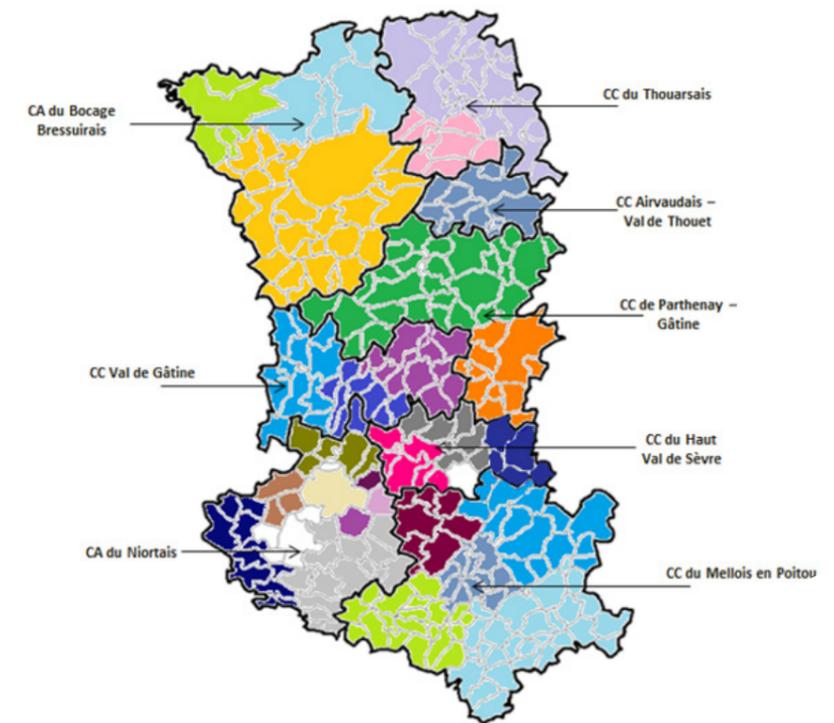
versés pour l'accueil
individuel

dont 745 880 € pour
le fonctionnement des
Ram



La poursuite du maillage des Relais d'Assistant(e)s Maternel(e)s (Ram)

La Caf poursuit le maillage territorial des Relais d'Assistants Maternels, lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistants maternels et des parents ou futurs parents qui peuvent y recevoir des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur un territoire. Les Deux-Sèvres comptent 32 Ram.



32
Relais
d'Assistant(e)s
Maternel(le)s



Faciliter l'accès
aux loisirs des
enfants

Le temps libre des enfants et des familles

6 053 659 €
versés au titre de
l'action sociale

L'engagement de la Caf porte sur trois axes prioritaires :

- L'accès aux accueils de loisirs pour les plus jeunes,
- L'aide au départ en vacances pour les personnes qui en sont éloignées (les enfants, les jeunes, les familles ayant des revenus modestes, les personnes en situation de handicap...),
- L'accompagnement des 18-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Les accueils de loisirs sans hébergement

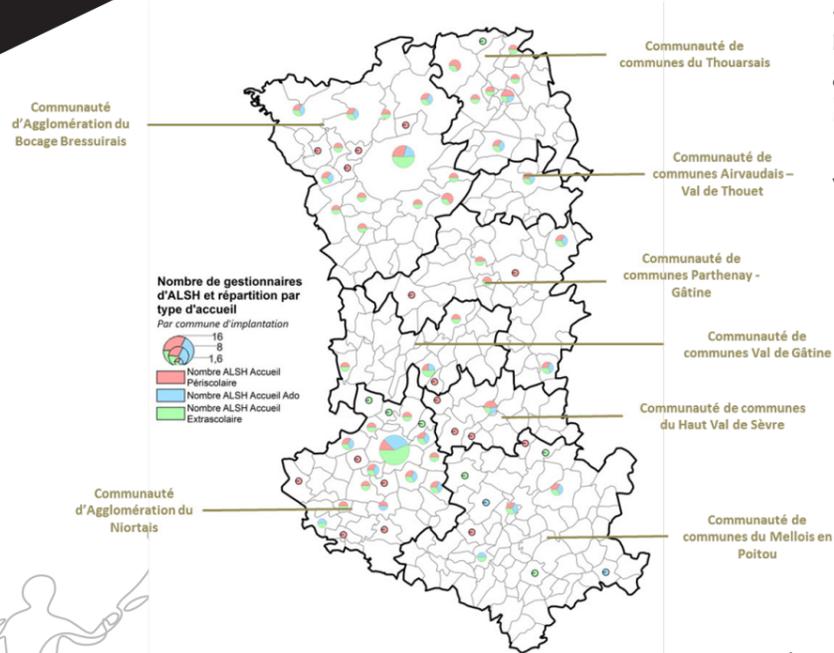
Les Alsh du département assurent l'accueil collectif des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire.

La Caf soutient le fonctionnement des Alsh en orientant notamment ses actions sur le temps du mercredi, et l'accessibilité des structures.

4 359 916 €
versés pour le
fonctionnement des Alsh

1 890 enfants
bénéficiaires de l'aide aux
loisirs

244 134 €
versés pour les enfants de
3 à 14 ans issus de familles
modestes fréquentant les
accueils de loisirs sans
hébergement à la journée ou
la demi-journée pendant les
vacances scolaires.



Les gestionnaires d'Accueil de
Loisirs Sans Hébergement au 31
décembre 2020 en Deux-Sèvres

Les aides au départ en vacances

La Caf des Deux-Sèvres soutient les départs en vacances pour les enfants et les familles qui en sont le plus éloignés. Dans le contexte de crise lié à la pandémie de Covid-19, elle a renforcé son engagement en ajustant ses critères d'aides pour permettre à un maximum de familles de partir en vacances et répondre à un enjeu majeur de prévention des situations de rupture familiale :

Vacaf

Vacaf favorise l'accès aux vacances des familles autonomes aux revenus modestes .

513 familles
bénéficiaires de
l'aide aux vacances
familiales (Vacaf) pour
209 206€

Passeport enfants

Passeport enfants favorise le départ en séjours d'été d'enfants de 6 à 17 ans issus de familles modestes.

568 enfants
bénéficiaires pour
57 120€ versés

Passerelles

Passerelles permet le départ en vacances de familles ayant un enfant en situation de handicap en leur proposant un temps de répit.

Soutien à hauteur de
42 500€

Centres socioculturels

La Caf soutient les centres socioculturels et différentes associations dans la mise en oeuvre de projets vacances.

487 bénéficiaires
pour 25 000€
versés

Vacances ouvertes

Vacances Ouvertes permet d'informer et sensibiliser les acteurs locaux sur l'accès aux vacances dans les Deux-Sèvres, soutenir les dynamiques professionnelles et la coopération et accompagner l'émergence d'une démarche coconstruite d'évaluation des projets vacances avec nos partenaires et les familles bénéficiaires.



443 709€

pour dynamiser
les départs en
vacances

Zoom

Les départs en vacances en temps de crise

- **VACAF, premières lignes** : Pour les travailleurs modestes ayant contribué à la gestion de la pandémie en contact avec du public pendant la période du premier confinement et ne bénéficiant pas habituellement d'aides aux vacances, la Caf a proposé le dispositif « Premières lignes ».
230 familles bénéficiaires pour 96 918 €.
- **Passeport** : Afin de faciliter les départs en juillet et août 2020, il a été proposé un aménagement des conditions d'accès au dispositif Passeport en augmentant le montant des aides et les plafonds des QF.
- **Passerelles** : En 2020, une attention particulière a été portée aux familles ayant des enfants en situation de handicap pour lesquelles la période de crise sanitaire a été particulièrement fragilisante. Des aménagements ont été proposés dans le cadre du réseau Passerelles pour l'été 2020 afin de permettre une adaptation de l'offre de temps de répit aux familles.
- **Centres socioculturels** : En 2020, la Caf a soutenu de nouveaux projets proposant des temps de répit aux parents, afin de «souffler» en sortie de confinement.



Développer
l'autonomie des
jeunes

La jeunesse

Le soutien aux jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée entre l'État et la Cnaf pour la période 2018 à 2022 porte l'ambition de poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie, en encourageant les initiatives des adolescents et en renforçant leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.

Les **résidences habitat jeunes** visent à faciliter l'autonomie des jeunes adultes qui commencent à travailler, sont en formation ou à la recherche d'un emploi. Elles proposent des logements individuels, des équipements et des services collectifs, des animations, ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

La **prestation de service jeunes** a vu le jour en janvier 2020 pour soutenir des postes d'animateurs qualifiés engagés sur les territoires. Elle supporte des projets innovants adaptés aux aspirations des jeunes (tiers lieu, Fab Lab ...) et permet de faire évoluer l'offre existante. Quatre agréments Prestation des services jeunes ont été attribués en 2020 sur les territoires les moins couverts : Mellois, Haut Val de Sèvre, et Marais.

La Caf accompagne et valorise les projets portés par les jeunes et favorise leur engagement citoyen notamment par l'accompagnement des parcours de formation BAFA.

La Caf aide également les jeunes qui connaissent des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle grâce au **fonds départemental d'aide aux jeunes** avec un financement dédié de 10 000 €.

La Caf soutient des programmes d'investissement pour la jeunesse.

361 000 € de subventions et 216 000 € de prêts ont été accordés en 2020 pour la création et la rénovation de Résidences Habitat Jeunes à Bressuire, Nueil-Les-Aubiers, Melle et chef Boutonne.

40 000 € ont été engagés auprès de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine pour la rénovation et l'aménagement d'un bâtiment qui accueillera le campus rural de Secondigny.

100 000 € ont été attribués à la Communauté de Communes Val de Gâtine pour la création d'un espace d'accueil pour les jeunes dans le cadre du pôle structurant de la jeunesse. et l'aménagement d'un bâtiment qui accueillera le campus rural de Secondigny.

560 337 €
versés pour la
jeunesse au titre de
l'action sociale

4 associations gérant
12 Rhj

328 931 €
versés pour le
fonctionnement des
Rhj

70 062 €
versés pour la PS
Jeunes

104 jeunes
accompagnés pour
un montant de
29 600 €



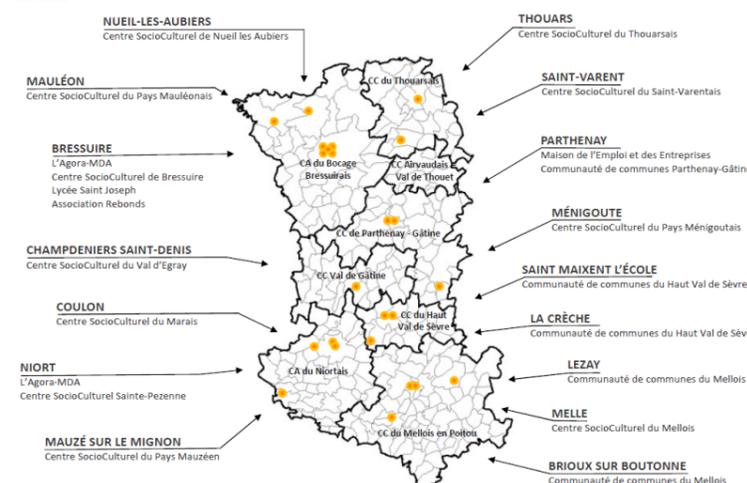
Un réseau de 24 Promeneurs du Net en Deux-Sèvres



Les Promeneurs du Net 79

un réseau de 24 professionnels

Date : 31 décembre 2020
Source : Caf / L'Agora-MDA
● = 1 promoteur du net



Depuis 2017, la Caf et l'Agora-Maison des Adolescents se mobilisent afin de mettre en place un réseau de Promeneurs du Net sur le département dans l'objectif d'assurer une présence éducative en prolongeant leurs missions sur Internet et les réseaux sociaux. Ces nouvelles modalités d'intervention en direction de la jeunesse visent à prévenir les risques de violences, de harcèlements et de radicalisation des jeunes. 20 000 € ont été affectés à ce dispositif en 2020.

9 nouveaux promoteurs ont été formés en 2020 pour créer et maintenir du lien avec les jeunes, les écouter, les conseiller et les soutenir sur Internet.

Zoom

La Fabrik à Déclik

En octobre 2020, la Caf a soutenu financièrement et dans sa mise en place la première Fabrik à Déclik en Deux Sèvres, programme développé par l'association Osons Ici et Maintenant, visant à améliorer l'autonomie sociale et économique des jeunes en renforçant leur pouvoir d'agir. 50 jeunes d'horizons divers ont pu profiter de cette expérience transformatrice sur 3 jours en suivant un processus inédit et innovant rythmé par :

- des parcours thématiques pour se mettre en mode solutions (entrepreneuriat social, innovation citoyenne, artistique, médias, cuisine collective, sport...)
- des ateliers d'inspiration et d'introspection
- des rencontres avec des leaders du changement inspirants et le tissu associatif local
- des activités ludiques et festives porteuses de sens (ciné débats, ateliers lâcher-prise).



Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées



Le soutien à la parentalité

La Caf favorise la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale. Elle accompagne les parents à l'arrivée de l'enfant en déployant une offre de services et d'information couvrant la période périnatale aux trois ans de l'enfant. Elle soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents. Elle accompagne et prévient les ruptures familiales.

L'offre de service @ctualités parentales favorise l'accès à l'information « parentale » des familles et des professionnels et rend plus lisible les actions de soutien à la parentalité. 75 communications ont été envoyées et 33 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans l'année.

Les lieux d'accueil enfants parents (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde.

Il le prépare à la séparation avec son parent, facilitant ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel des familles.

Les périodes de confinement ont constitué un enjeu en matière de soutien à la parentalité, la situation d'enfermement et d'isolement exacerbant les situations de tensions familiales et pouvant mettre les parents en difficulté quant à leurs pratiques éducatives. Des initiatives destinées à soutenir les parents dans leur quotidien avec leurs enfants ont été mises en œuvre, comme l'ouverture d'un centre de loisirs à domicile sur « monenfant.fr », ou l'ouverture de temps d'écoute pour les parents en conflits du fait d'une séparation ou d'un divorce ou en crise avec leurs enfants du fait du confinement, portée par l'Udaf (Union départementale des Associations Familiales), l'Adspj (Association Deux-Sévrienne de Protection de la Jeunesse) et Intermède Nord Deux-Sèvres.

13 laep financés à hauteur de **55 227 €**

3 nouveaux en 2020, à Niort, Chiché et Bressuire.

474 enfants accueillis (373 familles)

Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Les actions du Reaap offrent aux parents la possibilité d'échanger sur leur rôle éducatif, et de faire part de leurs questionnements. Les actions proposées, qui s'appuient sur les compétences des parents et valorisent leur rôle, peuvent être variées : soirées-débats, groupes d'échanges ou cafés de parents, activités parents-enfants, entretiens individualisés...

49 structures financées pour 100 actions au titre du Reaap, pour un montant global de **238 974 €**

2 699 familles participantes

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

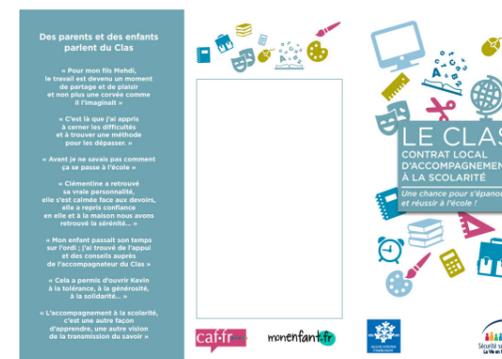
Ces services visent à accompagner les parents et les bénévoles dans le suivi de la scolarité des enfants et à leur offrir l'appui et les ressources dont ils ont besoin.

Les actions soutenues sont dispensées durant l'année scolaire, en dehors du temps de l'école.

Les actions sont menées dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires, les parents, et les associations et/ou collectivités organisatrices de ce service.

450 enfants, soit 346 familles bénéficiaires

23 opérateurs Clas sur l'année scolaire 2019-2020 financés à hauteur de **122 937 €**



Zoom

Premiers Pas

La Caf des Deux-Sèvres a été retenue pour participer à une démarche nationale appelée « Premiers Pas », traduction concrète du rapport de la commission d'experts pour les « 1 000 premiers jours » de l'enfant, période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant et conditionnant sa santé et son bien-être tout au long de sa vie.

Les quatre axes structurant la démarche « Premiers Pas » se définissent comme suit :

- Dresser l'état des connaissances au travers de productions écrites axées sur le développement et le bien-être des jeunes enfants
- Croiser les regards des chercheurs, opérateurs de terrain et acteurs institutionnels au travers d'un séminaire partenarial sur les enjeux, opportunités et difficultés d'une politique publique visant le développement et le bien-être des jeunes enfants
- Evaluer des dispositifs prometteurs du point de vue du développement et du bien-être des jeunes enfants
- Expérimenter des dispositifs prometteurs du point de vue du développement et du bien-être des jeunes enfants.



Le soutien à la parentalité

Accompagner et prévenir les ruptures familiales

Les espaces de rencontre

A l'occasion de crises ou de ruptures familiales graves, les espaces de rencontre ont pour fonction d'aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents.

Ils proposent un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement, ou ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

La médiation familiale

La médiation familiale est un outil au service des familles en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux dans un contexte de séparation.

Elle repose sur une démarche volontaire des familles qui la sollicitent afin de répondre à des aménagements du quotidien qui leur paraissent nécessaires mais dont les modalités d'élaboration restent difficiles sans la présence d'un tiers.

Elle permet de rétablir une communication constructive, d'organiser les droits et devoirs de parents, d'aborder les questions de la vie quotidienne après la séparation.

En Deux-Sèvres :

- 2 espaces rencontre
- 4 services de médiation familiale, dont la Caf

90 471 €
affectés aux espaces de rencontres

312 enfants
(209 familles accueillies)

174 086 €
consacrés à la médiation familiale

536 entretiens d'information préalables, réalisés au profit de 592 bénéficiaires

126 médiations, soit 358 séances menées

Séances collectives gratuites «Parents après la séparation»

La Caf a renouvelé en 2020 l'opération « Parents après la séparation » pour répondre aux questions des parents en cours de séparation ou déjà séparés. Animées par des professionnels : juriste, médiateur familial, travailleur social, ces séances permettent d'aborder les questions juridiques liées à la séparation, de même que les enjeux psychologiques, la communication entre parents et parents-enfants et autres questions pratiques. En parallèle, des ateliers d'expression avec peinture, collage, pastel, et modelage, animés par une psychologue et une art thérapeute sont proposés aux enfants à partir de 4 ans. 2 séances (sur les 10 programmées) ont pu avoir lieu en 2020 à Bressuire et Niort et ont rassemblé 21 adultes et 19 enfants.

Renseignements et inscription

- Pour les séances d'information, l'inscription est souhaitable.
- Pour les ateliers enfants, l'inscription est obligatoire, le nombre de places étant limité.

Pour vous inscrire, précisez vos nom, prénom, nombre et âge des enfants pour l'atelier
Par mail : seances-pas@caf79.caf.fr
Par téléphone : 06 12 16 38 14

Les partenaires

2020 Parents après la séparation

La séparation amène un grand nombre de changements dans la vie d'une famille.

- Comprendre
- S'informer
- Partager
- Décider plus sereinement
- S'organiser

Un groupe de parole d'enfants de parents séparés

18 enfants de 6 à 12 ans et 28 parents ont participé en 2020 aux groupes de parole d'enfants de parents séparés proposés par l'Udaf des Deux-Sèvres. L'objectif est de permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions pendant ou après la séparation de leurs parents au travers du dessin, de la peinture, de la confection de masques et d'écritures déposés dans un coffre à mots. Ils peuvent ainsi échanger avec d'autres enfants confrontés à la même situation. Les parents sont conviés à la restitution des travaux accomplis et peuvent mieux comprendre ce que leurs enfants vivent et ressentent par rapport à la séparation conjugale.

des "mots pour la suite"

groupe de parole d'enfants de parents séparés

Udaf
Caf

171, Avenue de Nantes • CS 18519 • 79025 Niort Cedex
Renseignements et inscription : Tél. 05 75 02 02 78 • E-mail : parolantant@udaf79.asso.fr

Zoom

Un groupe de parole à destination des parents endeuillés

La Caf a été à l'initiative d'un temps fort s'inscrivant dans l'accompagnement des familles confrontées au deuil d'enfant, avec l'organisation d'un ciné-échange en Gâtine en octobre autour de la projection du film «Et je choisis de vivre». Fruit d'un partenariat étroit avec le centre socioculturel de Châtillon sur Thouet, le cinéma et la médiathèque de Parthenay, l'évènement a rassemblé une centaine de personnes, et a produit des échanges riches en présence d'une psychologue. Le souhait des personnes présentes étant de donner une suite à cette action, un groupe de parole mensuel devrait être proposé à partir de juin 2021 aux parents endeuillés (deuil périnatal).



© Adobe Stock



L'inclusion et l'accompagnement social

599 453 €
versés au titre de l'action sociale pour l'accompagnement social des familles et de leurs enfants

L'offre de travail social de la Caf

En Deux-Sèvres, sept travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les familles confrontées à des événements ou difficultés pouvant déstabiliser leur vie sociale et familiale :

- première grossesse
- séparation avec enfant(s) à charge
- décès d'un enfant ou d'un conjoint
- familles avec enfant en situation de handicap
- impayé de loyer avec allocation de logement à caractère familial, difficulté financière
- recherche de mode de garde

Ils interviennent sur différents champs : parentalité, logement, insertion, budget, accès aux droits et à la santé, vie sociale, accès aux loisirs et aux vacances.

Après une évaluation de la situation et des besoins, ils conseillent et accompagnent dans les démarches et orientent les personnes vers les services adaptés.

Ils instruisent également les demandes d'aides financières individuelles.

En 2020, une mobilisation particulière dans le cadre de la crise sanitaire pour soutenir les familles en difficulté avec des aides et la mise en place de rendez-vous téléphoniques.

1 340 interventions sociales réalisées

902 nouvelles familles en ont bénéficié

113 secours accordés pour un montant de 62 907 €

16 prêts d'honneur accordés pour un montant de 29 117 €

309 aides exceptionnelles apportées aux familles pour un montant de 88 321 €

L'adaptation aux besoins essentiels des familles pendant la pandémie

Dès le mois de mars 2020, la Caf a mobilisé des secours d'urgence afin d'apporter un soutien financier aux familles fortement impactées par la crise sanitaire.

Les personnes exprimant une demande auprès de la Caf étaient rappelées pour une évaluation de leur situation sociale par téléphone. La Caf a proposé des aides alimentaires d'urgence pour compenser les charges induites par la fermeture des écoles et par conséquent de la restauration scolaire.

Une aide exceptionnelle a été attribuée aux personnels indispensables à la gestion de la crise pour payer leurs frais de garde d'enfant(s) supplémentaires en horaires décalés.

Un élargissement des aides aux situations familiales concernées par un impayé de loyer a été mis en œuvre en octobre, l'objectif étant d'éviter la suspension des droits à l'aide au logement ou leur rétablissement rapide et le retour à une capacité de paiement courant du loyer.

Le soutien au Pôle Ressources Handicap

La Caf soutient le Pôle ressources handicap des Deux-Sèvres qui a pour mission d'accompagner les familles dans leurs démarches de recherche d'un lieu d'accueil pour leur enfant en situation de handicap, âgés de 0 à 17 ans et d'accompagner les professionnels afin de préparer au mieux l'arrivée d'un enfant en situation de handicap.



L'aide à domicile

L'aide à domicile est une intervention sociale temporaire et préventive, destinée à aider des familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles. Ce soutien est assuré en Deux-Sèvres par deux associations : l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et l'Aide familiale populaire (AFP) avec lesquelles la Caf a conventionné.

361 897€
Montant global de l'aide

1 278 heures de techniciens de l'intervention sociale et familiale pour du soutien à la parentalité et à l'insertion

11 928 heures d'auxiliaires de vie sociale pour du soutien matériel aux familles



Favoriser le vivre ensemble

L'animation de la vie sociale

2 695 530 €
dédiés à l'animation de la vie sociale



Les centres socioculturels Favoriser le vivre ensemble

La Caf concourt à la cohésion des territoires les plus fragiles en soutenant des dispositifs d'animation de la vie sociale.

En Deux-Sèvres 23 centres socioculturels (Csc) offrent un accueil aux habitants des quartiers, communes ou regroupements de communes pour se renseigner et être écouté, accéder à des services et des animations.

Chacun est invité à participer à la vie du quartier, rencontrer d'autres personnes et monter des projets favorisant le «mieux vivre ensemble».

La Caf est garante de la qualité de service des Csc.

Elle les accompagne, en lien avec la fédération des centres socioculturels des Deux-Sèvres, valide tous les 4 ans leur projet en s'assurant que les habitants y sont bien associés, et organise une évaluation intermédiaire à mi-parcours.

La situation en 2020 :

- 2 renouvellements d'agrément ont été accordés aux centres socioculturels Centre Ville et du Parc à Niort.
- 3 autres renouvellements d'agrément ont été décalés à début 2021 en raison de la situation de crise sanitaire.

2 219 177 €

de soutien aux centres socioculturels

23 centres socioculturels



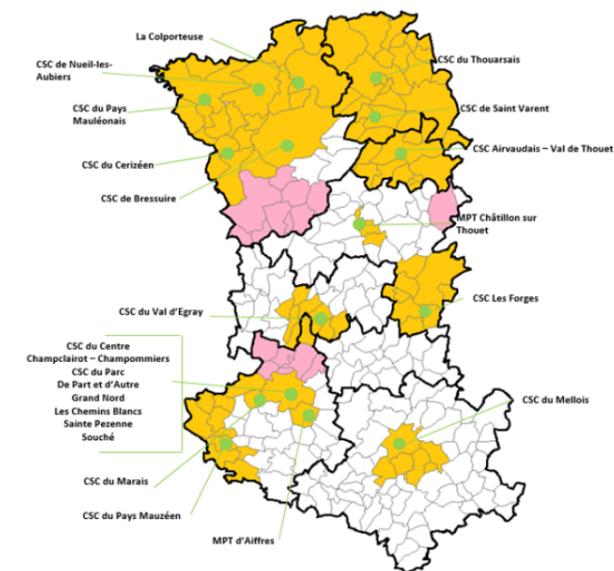
Zoom

Les centres sociaux, espaces de rencontres et d'actions collectives, où la convivialité est centrale, ont été très fortement secoués par les périodes de confinement, et ont dû se réinventer dans l'urgence.

Les actions virtuelles et à distance se sont développées, que ce soit pour la gouvernance des associations, dans la relation partenariale, dans les actions en direction des publics (soutien à la parentalité, accompagnement à la scolarité, animations conviviales de lien social). Une relation plus individualisée avec les habitants s'est instaurée, par des contacts téléphoniques ou des visites à la porte des logements.

Les centres sociaux ont également investi des champs d'intervention nouveaux, comme la distribution de produits de première nécessité. L'importance de leur action globale et partenariale a été réaffirmée en les positionnant comme des interlocuteurs privilégiés, des acteurs du territoire pour aider aux familles lors de périodes de crise.

Implantation et zone d'influence des structures d'animation de la vie sociale en 2020



- 23 centres socioculturels dont 8 sur la ville de Niort
- 3 projets de structures d'animation de la vie sociale



Aider les familles à accéder au logement et à s'y maintenir

Le logement et l'habitat

270 379 €
versés pour le logement et l'habitat au titre de l'action sociale

Les prestations légales d'aide au logement

La Caf est un acteur majeur de l'accès et du maintien dans le logement.

L'attribution d'aides au logement aux familles dont les revenus sont modestes est la plus connue des actions de la Caf en matière de logement.

Des aides complémentaires au titre de l'action sociale

La Caf dispose d'autres leviers d'action. Elle peut en effet attribuer des prêts au titre de l'action sociale :

- Prêts aux familles les plus modestes pour leur permettre d'acquérir les équipements mobiliers et ménagers de première nécessité
- La Caf participe également pour **70 000 € au Fonds de solidarité logement** en accordant des aides aux personnes et familles ayant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement en raison de leurs faibles ressources.
- Elle soutient également l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement à hauteur de 17 000 €.**

478
prêts d'équipement ménagers/mobiliers accordés pour un montant de 192 446 €

Favoriser l'insertion des jeunes

Accompagner le logement des jeunes adultes en soutenant les Résidences Habitats Jeunes (anciens Foyers des Jeunes Travailleurs) figure parmi les missions de la Caf.

L'organisme finance également des projets d'habitats alternatifs innovants comme les Tiny houses louées à des jeunes par l'association parthenaisienne «Un Toit en Gâtine». Installées à proximité de leur lieu de travail ou de formation, ces maisonnettes mobiles en bois favorisent leur insertion sociale et professionnelle. La Caf y a consacré 10 000 € en 2020.



Le permis de louer à Niort

73
demandes d'instructions

35
visites sur le terrain par le SCHS

69
avis pris par la CAN

49
autorisations

20
refus avec travaux

Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR a mis à disposition des collectivités un nouvel outil, le permis de louer. Celui-ci permet aux EPCI compétents en matière d'habitat de définir des secteurs géographiques, pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable à la signature d'un bail.

Depuis novembre 2007, deux OPAHRU consécutives, portées par la ville de Niort, ont été mises en œuvre sur le centre ancien de la Ville de Niort. Pour renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne, la CAN, l'Etat, et la ville de Niort, en partenariat avec la Caf et l'ADIL, ont décidé d'associer leurs compétences autour de la mise en place, par la CAN, de l'autorisation préalable à la mise en location d'un logement (APML) plus communément appelé « permis de louer ».

Cette APML permet à la CAN de refuser ou soumettre à condition la mise en location d'un logement susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Elle est délivrée sur demande du bailleur. Les logements soumis à ce régime portent sur un périmètre bien délimité.

Pour sa mise en place un protocole a été signé par délibération au conseil municipal de la ville de Niort fin 2018. Le protocole prévoit une phase d'expérimentation d'un an.

Les engagements de la Caf dans ce protocole consiste à réaliser mensuellement une requête sur les ouvertures de droits d'allocation logement du mois passé, sur le périmètre d'application de l'APML. Puis à transmettre à la CAN, la liste des logements pour lesquelles des demandes d'aide ont été déposées. La Caf participe aux instances de pilotage et de suivi.

Le bilan global de la première année d'application du Permis de louer est plutôt positif : chaque partenaire joue parfaitement son rôle, des améliorations ont pu être apportées (intensification des visites, avancées sur la sanction, ...) et des logements indécents ont pu être améliorés.

C'est dans la durée que le dispositif pourra permettre de toucher des logements plus lourdement dégradés. Un avenant au protocole a été signé par délibération pour la poursuite du permis de louer jusqu'en février 2023 et l'extension du périmètre à d'autres îlots du centre ancien de Niort pour une application mi 2021.

Zoom

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Malgré les aides au logement, les familles peuvent rencontrer des difficultés et la Caf participe au financement de dispositifs qui permettent la prévention des expulsions et/ou le maintien dans les lieux.

Ainsi, la Caf apporte chaque année 70 000 euros au fonds de solidarité logement.

La gestion de ce fonds est confiée au conseil départemental des Deux-Sèvres.

Le Fsl permet d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, non énergivore, adapté à la composition familiale et d'y disposer de la fourniture d'énergie, d'eau, de service téléphonique et d'internet.

L'octroi ou non d'une aide financière est déterminé par l'analyse globale de la situation du demandeur.

Parallèlement aux aides financières, le FSL peut orienter le demandeur vers une mesure d'accompagnement social lié au logement destinée à faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins du ménage et à consolider le maintien dans les lieux.

La Caf est chargée de la gestion financière et comptable du Fsl par convention avec le conseil départemental.



Renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches



Le versement des prestations : une priorité au quotidien

Le paiement juste, rapide et régulier des droits constitue le cœur de métier de la Branche et le premier objectif de la Caf des Deux-Sèvres.

Grâce à une mobilisation quotidienne et soutenue, la Caf veille aux délais de traitement des dossiers et prend en charge au quotidien les demandes et documents adressés par les allocataires, qu'il s'agisse de documents papier envoyés par voie postale ou de démarches effectuées en ligne.

Elle affiche en toute transparence la date de traitement des dossiers sur sa page d'accueil locale du caf.fr.

Faciliter l'accès aux droits

En 2020, pour prévenir les potentielles ruptures de droits liées à la fermeture de l'accueil physique, des contacts pro-actifs ont été développés. Dans une logique «d'aller vers» les allocataires, tous les bénéficiaires du RSA n'ayant pas déclaré leurs ressources trimestrielles ont été contactés par téléphone pour les accompagner dans cette démarche.

Une nouvelle campagne SMS est également envoyée chaque mois afin d'orienter vers le RSA les allocataires percevant la prime d'activité et déclarant aucun revenu.

1 013 566
pièces reçues dont

97,7 %
traitées en moins
de 15 jours

96,7 %
traitées en moins
de 10 jours, pour
les bénéficiaires de
minima sociaux

95,8 %
des réclamations
traitées en moins
de 10 jours



Les démarches en ligne largement privilégiées et une application mobile de plus en plus performante

De plus en plus d'allocataires ont désormais recours aux démarches en ligne, totalement sécurisées.

L'espace Mon compte du site caf.fr constitue l'outil central de la relation allocataire.

Il permet aux allocataires de suivre l'avancée de leurs démarches, de connaître leurs droits et paiements, de consulter leurs messages et notifications et de déclarer un changement de situation.

Au travers cet espace, ils accèdent à leurs derniers paiements, à leur quotient familial, au récapitulatif de leur profil, aux ressources déclarées, aux différents modes de contact, et disposent d'un lien pour réaliser leurs démarches en ligne.

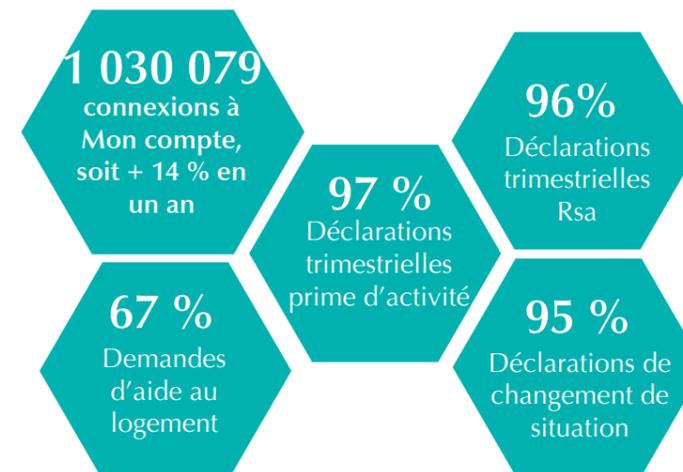
L'application mobile «Caf - Mon Compte», plébiscitée par les allocataires, s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités en 2020.

Désormais, toutes les démarches courantes peuvent être réalisées sur un smartphone mis à part les demandes de prestations, qui doivent encore être réalisées depuis un ordinateur.

Ces services s'ajoutent aux échanges numériques que la Caf réalise avec ses partenaires tels que la Cnam, l'Urssaf, l'administration fiscale ou encore Pôle emploi.

41,6 %
de pièces
transmises
en ligne

Le succès des démarches en ligne



Zoom

S'adapter et renforcer l'offre de service

Face à la crise sanitaire et à la fermeture des points d'accueil, la Caf a dû trouver de nouveaux moyens de communiquer avec ses allocataires.

- Une boîte aux lettres dématérialisée, permet à tous, allocataires ou non, de transmettre simplement des documents à la Caf. Cet email permet de faciliter les échanges de documents et l'envoi de justificatifs

- La mise en place des rendez-vous téléphoniques : face à la demande importante de rendez-vous et à la crise sanitaire compliquant l'accueil physique, de nouveaux moyens se sont développés. Les rendez-vous téléphoniques permettent aux allocataires de joindre leur caisse d'Allocations familiales d'où qu'ils soient sans avoir à se déplacer. En s'apercevant que ces rendez-vous répondaient à un réel besoin, ils ont perduré au-delà des confinements.

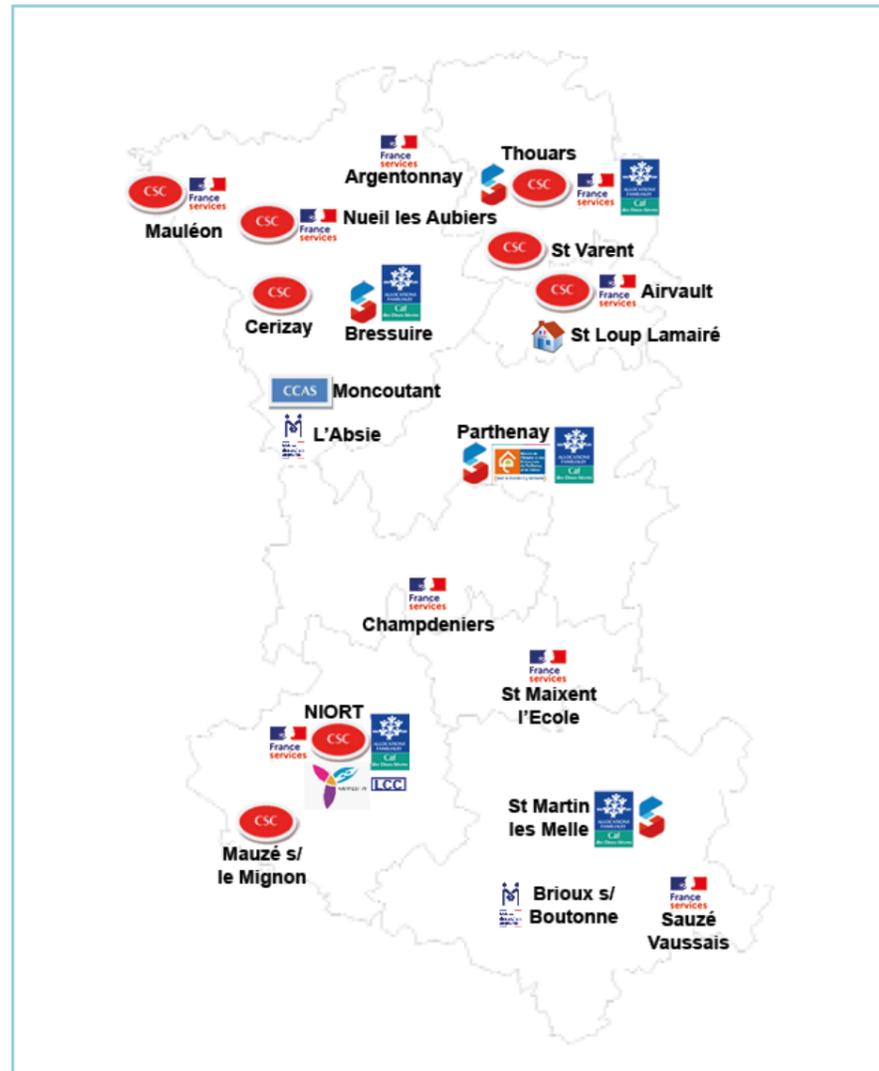
- Le développement des contacts pro-actifs a permis de maintenir le lien avec les allocataires pour continuer d'assurer le versement du juste et bon droit en temps réel.



Une offre de service personnalisée

Des lieux d'accueil de proximité

Avec ses points d'accueil et le maillage de ses partenaires numériques, la Caf des Deux-Sèvres assure une présence de proximité sur l'ensemble du département.



1 siège (Niort)

2 antennes Caf (Bressuire et Thouars)

33 points d'accès numérique accompagnés dont



Les rdv téléphoniques
2 398
réalisés en 2020

Le téléphone

135 608
appels reçus

104 573
appels traités

Soit une efficacité de
77 %

Les mails

29 921
mails traités

Soit une baisse de **10,8 %**

Les visites

12 717
en accueil Caf

Soit une baisse de **64,4 %**

2 058
en points d'accès numériques accompagnés
Soit une baisse de **28,5%**

Un nouveau numéro de téléphone :

- le 0 810 25 79 10 devient le **3230** et le numéro dédié à l'ARIPA le **3238**
- commun à l'ensemble du réseau Caf, ce numéro est au coût d'un appel local (non surtaxé)

Zoom

L'expansion des guichets France Services

La labellisation «France Services» permet de réaliser ses démarches auprès de la Caf, les ministères de l'intérieur et de la justice, l'administration fiscale, la caisse d'assurance vieillesse, la Cnam, la Msa, Pôle emploi et la Poste.

L'objectif est de simplifier et de faciliter la relation entre les services publics et les usagers, notamment dans les zones rurales.

Ce dispositif, mis en place début 2020, connaît un réel essor. Avec la promesse d'en trouver un à moins de 30 minutes de chez soi, ces services permettent aux communes de s'emparer de l'accès aux droits en élargissant la couverture dans de nombreux bassins déficitaires en la matière, comme le mellois.



Le juste droit

En 2020, la pandémie a bousculé nos protocoles de contrôle mais la mobilisation pour le paiement du juste droit est restée intacte

Au regard des impacts économiques et sociaux de la crise mondiale que nous traversons depuis le mois de mars 2020, la maîtrise des risques prend toute sa raison d'être en matière d'accès au droits et de limitation des paiements non-conformes. La finalité des contrôles est, en effet, le paiement du juste droit dans les meilleurs délais.

Toutes les équipes de la Caf des Deux-Sèvres ont oeuvré en ce sens en 2020. Accompagner les populations les plus vulnérables dans leurs démarches, prévenir et limiter les paiements non-conformes sources de dettes qui viennent déséquilibrer le budget des ménages : les missions des gestionnaires maîtrise des risques et des contrôleurs sur pièces et sur place étaient bien les mêmes en 2020 que les années précédentes. Le contexte leur conférait un caractère encore plus essentiel.

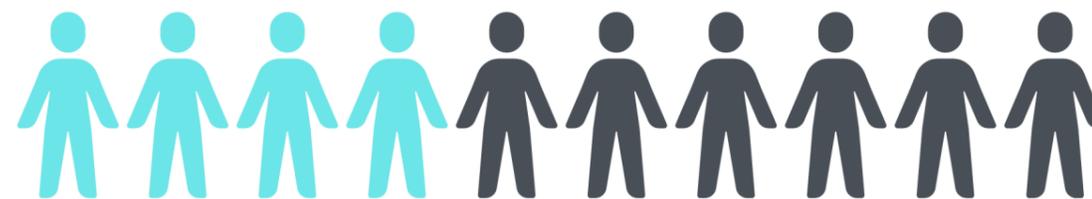
C'est l'environnement de travail et la relation de service qui ont été modifiés du fait de la pandémie. A l'instar des mesures de simplification et de maintien de droit, la politique de contrôle a été adaptée en conséquence. Suspendues pendant le premier confinement, les visites domiciliaires restent exceptionnelles et les contrôles se font sur rendez-vous aux points d'accueil ou par échanges téléphoniques. Les contrôles automatisés ont été en outre renforcés. Pour le contrôle métier, l'accent a été mis sur les risques financiers.



Exactitude et régularité des paiements : tel est l'enjeu des contrôles RSA

En 2020, chaque mois près de 6 500 allocataires ont perçu le RSA (revenu de solidarité active). Pour la majorité d'entre eux il s'agissait de leur principale source de revenus. C'est pourquoi le paiement de cette prestation fait l'objet d'une attention particulière. Les mises à jour sont traitées en priorité par les gestionnaires conseil allocataires et les équipes de la maîtrise des risques veillent au paiement du juste droit, en exploitant les signalements des contrôles automatiques et en réalisant les vérifications et contrôles adaptés à la situation de chaque bénéficiaire.

La régularité des paiements est essentielle pour ces familles. Un retard, un paiement incomplet ou inexact, peut mettre à mal l'équilibre souvent précaire de leur budget et ce parfois de façon durable. La politique de contrôle de la Caf vise donc à garantir l'accès aux droits et à limiter les dettes de ces bénéficiaires, un enjeu d'autant plus prégnant au cours de l'année 2020 au regard des impacts économiques de la crise sanitaire Covid 19.



En 2020, en moyenne chaque mois **4 dossiers RSA sur 10**
ont fait l'objet d'un contrôle

Les enquêtes réalisées par des contrôleurs assermentés représentent moins de 1% de l'ensemble de ces contrôles. Elles sont réservées à des situations nécessitant un contact direct avec les allocataires et leur environnement. Ces contrôles ciblés sur des critères objectifs de risques entraînent une fois sur deux une régularisation (rappel et/ou indus). Les autres contrôles sont automatisés ou se font sur pièces en consultant les portails des partenaires (DGFIP, Pôle emploi, Carsat...).



Le juste droit

Prévention et lutte contre la fraude

Le phénomène de fraude doit être distingué des déclarations erronées ou tardives, qui génèrent des trop-perçus de prestations familiales.

La fraude n'est caractérisée que si l'erreur est délibérée.

La fraude peut donc être définie comme « une irrégularité ou une omission de manière intentionnelle au détriment de la Caf ».

Cela induit pour la référente fraude d'une part une approche neutre des signalements qui lui sont transmis tant par les services de la Caf que par des partenaires, sans a priori, reposant sur des faits, des preuves de matérialité ; et d'autre part une bonne maîtrise des procédures réglementaires et du cadre légal.

Il faut savoir aussi laisser l'opportunité à l'allocataire de donner toutes les précisions justifiant de sa bonne foi.

Garantir chaque euro versé contre les tentatives de fraude c'est sécuriser le financement de la protection sociale pour la très grande majorité des allocataires de bonne foi.

La prévention des fraudes a donc tout naturellement été maintenue en 2020. Bien entendu les procédures ont été adaptées à la situation notamment en accordant des délais plus longs en phase dite contradictoire à l'occasion de laquelle les allocataires ont la possibilité de transmettre des éléments ou informations prouvant leur bonne foi.

Commission de recours amiable

En 2020, 1 212 demandes de remises de dette ont été traitées (sur liste ou en commission) contre 1 193 en 2019. Le montant global des demandes est resté lui aussi relativement stable par rapport à 2019 : 950 462 € en 2020 contre 929 124 € en 2019.

Si le taux de remises partielles a suivi cette même tendance (environ 3 demandes sur 10) en revanche le taux de remises totales a baissé de plus de 7 points et le taux de rejets a progressé de plus de 6 points. Ces écarts tiennent principalement à la stricte application du barème de référence pour les demandes de moins de 900 € traitées en liste en fonction des ressources des demandeurs.

La maîtrise des risques financiers en quelques chiffres ...

Maîtrise des risques externes

Près de 168 953 contrôles des informations transmises pour le calcul des droits des allocataires ont été réalisés en 2020.

- Plus de 9 fois sur 10, il s'agit de contrôles automatisés, soit directement dans le système d'information de la Caf, soit par croisement d'informations avec celles détenues par d'autres partenaires et avec l'aide d'assistants digitaux.
- Pour 10 dossiers ainsi contrôlés, 7 d'entre eux ont fait l'objet d'une régularisation financière : détection de sommes versées à tort (indus) qui feront l'objet d'une demande de remboursement ou de droits supplémentaires qui ont été valorisés sous forme de rappels avec une régularisation en moyenne de 450 €.
- Le montant total des régularisations à la suite de ces contrôles (indus + rappels) est de 4,2M€ soit à peine plus de 1 % du total des prestations versées en 2020.

Maîtrise du risque financier

Les professionnels de la vérification ont réalisé 8 852 contrôles, avant ou après paiement, des mises à jour des dossiers allocataires réalisées par les gestionnaires conseil allocataires. En raison de la crise sanitaire, la vérification a été allégée lors du premier confinement.

- Sur 100 liquidations vérifiées (hors cible spécifique datamining) 11 comportaient une erreur avec impact financier et l'impact financier moyen est alors de 164 €
- Sur 100 vérifications réalisées avec un ciblage spécifique datamining (traitements et situations complexes) près de 22 mettent à jour une erreur avec impact financier et l'impact financier moyen est de 111 €
- Le montant total des régularisations financières évitées ou corrigées à la suite de ces vérifications (indus + rappels) est de 1 345 012 € soit moins de 0.8% du total des prestations versées en 2020.

Lutte contre la fraude

En 2020, 115 signalements ont été qualifiés de fraudes pour un montant total de 686 744€ soit moins de 0.3 % du total des prestations payées sur l'année.

63 dossiers ont fait l'objet d'une pénalité en plus de la demande de remboursement des sommes perçues à tort.

Le montant total des pénalités pour 2020 s'élève à 21 940 € pour un montant moyen de 348€.

Un employeur engagé

143 salariés

Adaptabilité, réactivité, prévention du risque et maintien de la qualité de vie au travail ont guidé la politique Ressources Humaines de la Caf dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire

L'année 2020 fût marquée par la gestion de la crise sanitaire liée au virus Covid-19 afin de prévenir le risque biologique.

Des actions de prévention ont été mises en place tout au long de l'année en fonction des mesures sanitaires prises par le gouvernement.

Le plan de continuité d'activité de la Caf a été déclenché afin d'organiser la poursuite des activités et maintenir l'ensemble des missions de la Caf adaptées pour répondre aux mesures sanitaires et garantir notre mission de service public.

L'activité a donc été organisée en conséquence, dans le respect du principe de protection des salariés et du maintien de la qualité de vie au travail.

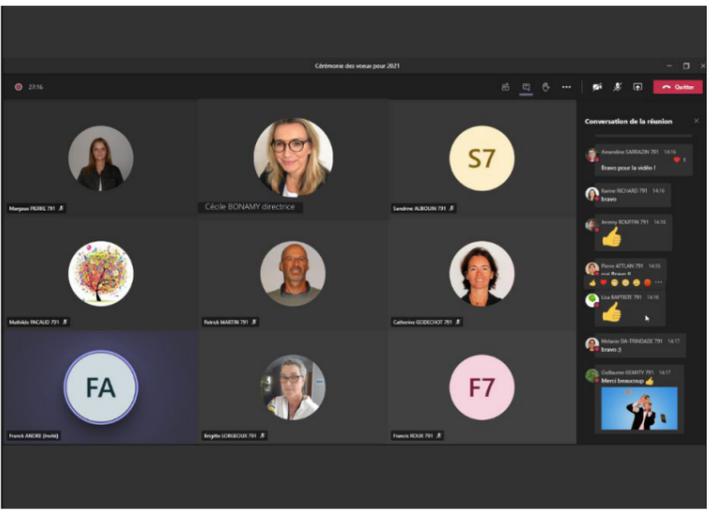
- Le télétravail exceptionnel a été priorisé, autant que possible, et étendu à l'ensemble des agents ;
- La relation de service avec les allocataires et les partenaires a été adaptée pour limiter les contacts physiques ;
- Les réunions de travail se sont tenues en mode visio conférence.

Des communications régulières ont été réalisées auprès des agents et un référent Covid-19, interlocuteur privilégié, a été désigné en interne.

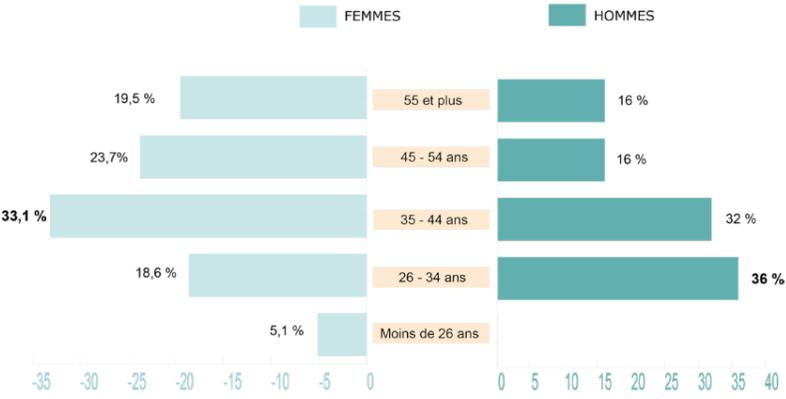
Actions diverses pour maintenir le lien pendant la crise

Diverses actions, afin de concilier cette gestion de crise avec le maintien de la qualité de vie au travail des agents, ont été mises en place. Une assemblée générale du personnel a ainsi été organisée en distanciel après le premier confinement.

Un petit journal, appelé Collaboration Vitalité Détermination, a été mis en place en interne pour favoriser la dynamique collective de la Caf.



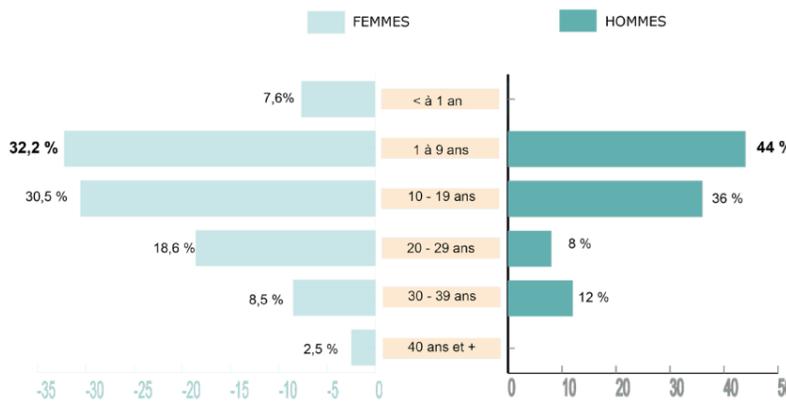
Pyramide des âges



143 salariés dont

58,7% d'agents de moins de 45 ans

Pyramide de l'ancienneté



72,03% d'agents avec moins de 20 ans d'ancienneté



Un employeur engagé

La formation : levier de la performance individuelle et collective

La définition de la politique de formation au niveau local s'appuie sur l'analyse conjointe du management, des fonctions Ressources Humaines et de la direction autour des besoins de développement des compétences liés :

- aux évolutions structurelles, technologiques et démographiques,
- aux enjeux de qualité et de performance,
- aux évolutions des métiers.

Au regard des besoins et des offres de formations disponibles, le choix des organismes de formation est effectué au regard de la pertinence du programme. Une attention particulière est portée au choix d'organismes locaux ou régionaux afin de favoriser le développement durable dans ses acceptions sociales et environnementales. De même, une vigilance est portée sur l'accessibilité en transports en commun des lieux de formation.

La Caf est également attentive à utiliser toutes les modalités pédagogiques disponibles et, en particulier, si elles offrent un meilleur accès à la formation et mixant les modalités pédagogiques présentes et distancielles. En effet, l'évolution des technologies permettant davantage de formation à distance et les organismes de formation développant cette offre, des formations en e-learning peuvent être réalisées.

Certaines formations dans des domaines clés sont réalisées dans une approche pluri-annuelle afin de permettre à un grand nombre d'agents d'en bénéficier. Cette dimension pluri-annuelle marque aussi la volonté de s'inscrire dans la durée sur des enjeux stratégiques tel que le numérique.

Par ailleurs, le salarié peut activer, de sa propre initiative son compte personnel de formation (CPF) pour réaliser une action de formation. Des réunions d'information pour présenter ce dispositif ont été réalisées par le service Ressources Humaines, compétent pour répondre aux questions éventuelles.

3 652
heures de formation en 2020

72,7 %
des agents ayant suivi une formation en 2020

182 696 €
consacrés à la formation professionnelle

3,93 %
de la masse salariale consacrés à la formation professionnelle (pour un taux légal de 1 %)

Pour l'année 2020, les orientations stratégiques du plan de développement des compétences ont été les suivantes :

- Assurer le perfectionnement des métiers et le maintien dans l'emploi
- Favoriser la prise de fonction
- S'engager comme employeur socialement responsable
- Accompagner les salariés dans la transition numérique et collaborative

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Caf a poursuivi le déploiement d'actions de formation en s'adaptant au contexte sanitaire, notamment par le biais de formations en distanciel. Un grand nombre de formations ont pour autant été annulées ou reportées sur l'année 2021.

Accompagnement aux outils collaboratifs



L'année 2020 fût marquée par l'appropriation de nouveaux outils collaboratifs proposés par Office 365, dans un contexte de crise sanitaire avec une augmentation du télétravail, l'organisation de réunions à distance, etc.

La Transformation Numérique Interne (TNI) est un enjeu majeur de la branche famille dans lequel s'inscrit la Caf des Deux-Sèvres. L'accompagnement des salariés au numérique et plus particulièrement à ces nouveaux outils a donc été poursuivi sur l'année 2020.

Les outils collaboratifs doivent s'inscrire dans les pratiques quotidiennes de travail, en adaptation avec les métiers, et ceux, pour l'ensemble des salariés, permettant ainsi l'éclosion d'un changement de culture, des usages et le renforcement de l'efficacité collective. Ces nouvelles pratiques s'axent autour du collaboratif par le partage et la capitalisation des connaissances, la fluidification des échanges offrant une plus grande agilité au quotidien des utilisateurs.

Les salariés ont donc été accompagnés tout au long de l'année dans cette appropriation.

Zoom

Un événement mobilité

La Caf a poursuivi le déploiement de son plan de mobilité 2018-2022 sur l'année 2020.

Un événement Tan-lib a notamment été organisé en partenariat avec la Communauté d'agglomération niortaise avec la possibilité de tester des vélos électriques ou des trottinettes.



Le conseil d'administration

Franck ANDRÉ
Président



Jean-Claude ROY
1^{er} vice-président

Olivier BONJEAN
2^{ème} vice-président

Anne-Marie BODIN
3^{ème} vice-présidente

Date d'installation

11 janvier 2019

4

réunions en 2020 en mode visio conférence

Représentation	Titulaires	Suppléants
CFDT	Franck ANDRÉ	Bruno DEFONTAINE
	Aude SPIESSER	Marie-Line TOURAINE
CFTC	Franck MARTIN	Elisabeth EVRARD
CGT	Olivier BONJEAN	Chantal FOUQUET
CGT-FO	Patricia CHARTIER	Christine CHANTRIAUX
	Jean-Luc EPRINCHARD	Fabienne CHEVREAU
CFE-CGC	Jean-Philippe AGRISSAIS	Jean-Michel GRIGNARD
U2P	Pascale BELGY	Gérard CADET
	Jean-Claude ROY	Philippe CHOLLET
MEDEF	Patrice FRADET	Bruno HERBOUT
	Géraud DEQUATREBARDES	Christianne SAUVAGET
	Sébastien GARACHE	
CPME	Christel DE OLIVEIRA	Fabienne RITA
	Josette VEZINAT	
UDAF	Gislaine BARRET	Gaëlle HIPEAU
	Anne-Marie BODIN	François VIALA
	Christophe LESSORE DE SAINTE FOY	
	Yvette MAYMAUD	
Personnes qualifiées	Jean-Pierre BACLE	
	Maryse CHARRIER	
	Patricia MEUNIER	
	Chantal RIVAULT	
Représentants du personnel	Martine MORANGE	Pascale DIONNEAU
	Noémie MEUNIER	Sandrine GORNARD
	Pierre PINEAU	Céline NAUD

Les services



Directrice
Cécile BONAMY

Assistante de Direction

Action Sociale

Communication

Appui au pilotage

Médiation administrative



Directrice Adjointe
Angéline GODET

Prestations/Ligne du Public

Ressources humaines

Administration générale

Informatique



Directrice financière
Isabelle-Laure BOUTY

Sécurisation des situations individuelles

Comptabilité, recouvrement unifié, prévention des indus

Prévention et lutte contre la fraude

Pôle mutualisé
Gestion des bénéficiaires



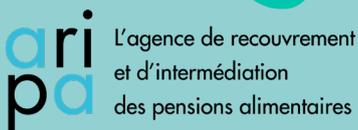
LES SIGLES

AAD Allocation adoption	AL Allocation de logement	BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	CIL Comité interprofessionnel du logement	CRA Commission de recours amiable
AAH Allocation aux adultes handicapés	ALSH Accueil de loisirs sans hébergement	BAFD Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur	CISC Commission des interventions sociales collectives	CSC Centre socioculturel
ADIL Association départementale d'information sur le logement	ALT Aide au logement transitoire	BMAF Base mensuelle de calcul des allocations familiales	CISI Commission des interventions sociales individuelles	CUCS Contrat urbain de cohésion sociale
ADMR Association d'aide à domicile en milieu rural (Fédération départementale)	AMEF Association de médiation familiale	CA Conseil d'administration	DGFIP Direction générale des finances publiques	CLAS Contrats locaux d'accompagnement scolaire
AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	APL Aide personnalisée au logement	CCAS Centre communal d'action sociale	DT Délégation territoriale	CLH Commission locale de l'habitat
AF Allocations familiales	APRE Allocation pour le retour à l'emploi	CCAPEX Commission de coordination des actions de prévention des expulsions	DSL Développement social local	CLI Commission locale d'insertion
AFAD Association familiale d'aide à domicile	ARS Allocation de rentrée scolaire	CDH Conseil départemental de l'habitat	DTR Déclaration trimestrielle de ressources	CLIJ Commission locale d'insertion des jeunes
AFAS Association des familles d'Aunis et de Saintonge	ARIPA Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires	CDAP Consultation des données allocataires par les partenaires	CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes	CLLJ Comité local pour le logement autonome des jeunes
AFC Aides financières collectives	ASF Allocation de soutien familial	CNAF Caisse nationale des allocations familiales	COG Convention d'objectifs et de gestion	CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes
AFI Aides financières individuelles	ASFR Allocation de soutien familial recouvrable	COG Convention d'objectifs et de gestion	CTG Convention territoriale globale	CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes
AJPA Allocation journalière du proche aidant	AVF Aide aux vacances familiales	CTG Convention territoriale globale	CPOG Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion	CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes
AJPP Allocation journalière de présence parentale	AVPF Assurance vieillesse des parents au foyer	CEJ Contrat enfance et jeunesse		CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes
	AVS Auxiliaire de vie sociale	CF Complément familial		CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes

LES SIGLES

EAJE Equipement d'accueil du jeune enfant	GTD Groupe technique départemental	PAI Plan d'action institutionnel	PS Prestation de service (financement national action sociale)	TISF Technicien d'intervention sociale et familiale
ESAT Etablissement et services d'aide par le travail	IMAJE Indicateur de mesure de l'accueil du jeune enfant (application informatique)	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant	PSAVL Prestation de service animation vie locale	TPSA Tutelle aux prestations sociales adultes
EVS Espace de vie sociale	LAEP Lieu d'accueil enfants parents	PAJE CA Complément d'activité de la Paje	PSU Prestation de service unique	TPSF Tutelle aux prestations sociales familles
FAAD Fonds d'aide aux accédants en difficulté	LOLF Loi d'orientation de la loi de finances	PAJE CMG Complément de mode de garde de la Paje	QF Quotient familial	UDAF Union départementale des associations familiales
FAJ Fonds d'aide aux jeunes	MAM Maison d'assistants maternels	PAJE COLCA Complément optionnel de libre choix d'activité de la Paje	QVT Qualité de vie au travail	UCANSS Union des caisses nationales de la Sécurité sociale
FNAL Fonds national d'aide au logement	MDPH Maison départementale des personnes handicapées	PDALHPD Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	RAM Relais assistantes maternelles	VIP Vocation d'insertion professionnelle (dispositif crèche)
FJT Foyer jeunes travailleurs	MPI Majoration parent isolé	PDLHI Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne	REAAP Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents	
FNAS Fonds national d'action sociale	MSAP Maison de services au public	PEL Projet éducatif local	RHJ Résidence habitat jeunes	
FNGA Fonds national de la gestion administrative	NIMS Navigateur intranet multi-services (application informatique)	PF Prestations familiales	RNB Recueil national des bénéficiaires	
FNH Fonds national de l'habitat	NIR Numéro d'identification du répertoire	RNCPS Répertoire national commun de la Protection sociale	RSA Revenu de solidarité active	
FNPF Fonds national des prestations familiales	ORU Opération de renouvellement urbain	SIAS Système d'information d'action sociale (application informatique)		
FSL Fonds de solidarité logement	PAH Prêt à l'amélioration de l'habitat			
GA Gestion administrative		PMI Protection maternelle et infantile		
GED Gestion électronique des documents		PPA Prime d'activité		





Caisse d'Allocations familiales des Deux-Sèvres

51, route de Cherveux
79034 NIORT Cedex 9

Conception et réalisation : Communication Caf 79
Juin 2021

Photos : Caf79 - Cnaf - Adobe Stock - Unsplash